



**ANALYSE DES PRATIQUES DE GESTION DES POINTS D'EAU DANS LES CENTRES
DE SANTE ET DE PROMOTION SOCIALE (CSPS) : CAS DU DISTRICT SANITAIRE DE
DIAPAGA (Province de la Tapoa/Région de l'Est- Burkina Faso).**

MEMOIRE POUR L'OBTENTION

DU

MASTER SPECIALISE EN WASH

Présenté et soutenu publiquement le 4 Juillet 2016 par

Danielle Miranise Sidbéwendé OUEDRAOGO

Travaux dirigés par : Ousmane KONATE

Ingénieur hydrogéologue

Responsable de département WASH/ Mission ACF-Burkina

Jury d'évaluation du stage :

Président : Dr Seyram SOSSOU

Membres et correcteurs : Mme Shurstine SOME
Mme Fatoumata OUATTARA

Promotion [2014/2015]

REMERCIEMENTS

Je remercie la Banque Africaine pour le Développement (BAD) qui m'a permis de suivre cette formation en la finançant entièrement à travers la Facilité Africaine de l'Eau (FAE).

Je remercie l'ONG Action Contre la Faim (ACF) pour m'avoir accordé ce stage de fin de formation.

Je remercie le Directeur pays d'ACF Burkina M. Thomas LOREAUX, pour m'avoir permis de réaliser mes travaux au sein de la structure ACF Burkina.

Je suis particulièrement reconnaissante à mes encadreur, M. Ousmane KONATE Responsable de département EAH, ACF Burkina et Mme Fatoumata OUATTARA, Responsable Adjointe de département EAH, ACF Burkina pour leur disponibilité et leur engagement pendant ce mémoire.

Je remercie tout le corps professoral de 2iE, particulièrement Dr. Yacouba KONATE, Responsable du master WASH/Humanitaire à 2iE pour m'avoir accompagné durant cette formation.

Je remercie M. Roland YONABA, Doctorant à 2iE pour sa disponibilité et son soutien.

Je remercie Dr Maimouna BOLOGO enseignant chercheur à 2iE pour sa disponibilité.

Je remercie, M. Charles Nderitu KIRIGO, Coordinateur Terrain, ACF Diapaga, Mme Djeneba SIDIBE, Responsable programme Wash in Nut et M. Noufou OUEDRAOGO, Responsable Adjoint programme Wash in Nut pour leur disponibilité et leur aide.

Je remercie tout le personnel d'ACF Ouagadougou et Diapaga pour leur assistance.

Je suis profondément reconnaissante à l'égard de mes parents : M. Joachim OUEDRAOGO, Mme Esther OUEDRAOGO pour leur soutien et leur appui, ainsi qu'à ma sœur Patricia et à mes frères Aristide et Kevin.

Enfin, je remercie tous ceux qui m'ont soutenu lors de ce travail particulièrement mes camarades de la promotion du Master spécialisé WASH francophone et anglophone promotion 2014-2015.

RESUME

La gestion des points d'eau au Burkina Faso demeure un problème crucial. Sur le plan communautaire, ce sont les AUE qui s'occupent de la gestion des points d'eau et dans les CSPS les COGES qui s'en occupent. Une bonne gestion des points d'eau pourrait être une solution pour pallier les pannes récurrentes et le manque d'entretien des forages.

Cette étude s'est intéressée à la gestion des points d'eau dans 13 CSPS de la Tapoa. Ces CSPS ont été choisis dans 5 communes de la dite province à savoir : Diapaga, Namounou, Tansarga, Logobou, Kantchari. Des entretiens ont été réalisés à deux niveaux : dans ces CSPS avec les membres des comités de gestion, les agents de santé et dans les communes ce sont les artisans réparateurs, les PDS, les communautés aux alentours des CSPS et les membres d'AUE qui ont été rencontrés. Une analyse des enquêtes réalisées a été faite. Ces analyses ont intéressés la fréquence des pannes des différents forages, l'entretien des forages, l'organisation des COGES, le paiement de l'eau, l'existence de compte bancaire au nom du point d'eau, le suivi de la réforme des infrastructures hydrauliques au Burkina Faso.

De cette étude il ressort que seulement 38% des forages dans les CSPS n'ont pas encore connu de panne. Les 62% connaissent des pannes depuis leur construction ou réhabilitation. En ce qui concerne le paiement de l'eau, dans 38% des points d'Eau (PE) il n'y a pas de paiement de l'eau, pour 31% le paiement se fait par mois et par ménage, dans les 31% restants le paiement se fait au moment du prélèvement. 46% des comités de gestion affirment que l'entretien des forages est respecté dans leur CSPS. Seulement 38% des COGES des CSPS enquêtés possèdent un compte bancaire pour l'eau, 31% ont une caisse pour l'eau, dans 23% des COGES l'argent est remis au trésorier et dans 8% des cas dans la caisse du COGES. Pour la réforme, 38,5% des COGES nous ont affirmés utiliser la réforme adaptée par ACF pour la gestion de leurs points d'eau. Il n'y a pas encore de contrat signé entre les communes et les AR pour les tournées de maintenance des forages. Les AUE essaient de mettre en application la réforme avec beaucoup de difficultés.

Une organisation conjointe entre la municipalité et les COGES pourrait permettre de gérer efficacement les difficultés énumérées plus haut. Des recommandations ont été formulées pour faciliter cette organisation.

Mots clés : ACF, Comités de gestion, CSPS, Points d'Eau

ABSTRACT

The management of water points in Burkina remains crucial issue. In community, there are some water's partnerships called AUE which are involved in the management of water points. In the CSPS, these are the COGES which are involved in the management of water points. Good management of water points could be a solution to make up for the recurrent breakdowns, lack of maintenance of the drillings.

This survey looked at the management of water points in 13 CSPS in Tapoa. These CSPS were selected in 5 townships of Tapoa whose : Diapaga , Namounou , Tansarga, Logobou, Kantchari. Interviews were conducted at two levels: in the CSPS with members of management committees, health workers in public and in the townships these are the craftsmen, the PDS, communities around the CSPS and members of water's partnerships which were met. An analysis of field surveys was made. In this analysis we looked at the frequency of breakdowns of different drillings, the maintenance of drilling, the organization of COGES, the payment of water, the existence of bank accounts in the name of water point, at the follow up monitoring of the reform of the water infrastructures in Burkina Faso.

This study shows that only 38% of drilling in the CSPS has not experienced failure. The 62% know breakdowns since their construction or rehabilitation. Regarding the payment of water, in 38% of water points (PE) there is no payment of water, for 31% the payment is made every month by household, in remaining 31% payment is made at the time of sampling. 46% of management committees say that the boreholes's maintenance is respected in their CSPS. Only 38% of COGES of CSPS investigated have a bank account for water , 31% have a cash desk for water, in 23% of COGES money is handed over to the treasurer and in 8% of cases in the cash desk of the COGES. According to the reform, 38.5% of COGES have asserted that they use reform adapted by ACF for the management of their water points. There is not yet contract between the municipalities and the craftsmen for drillings maintenance.

Water's partnerships called AUE are trying to implement the reform with many difficulties.

Better organization between municipalities and COGES would allow a better management of difficulties encountered. Some recommendations have been proposed in the present document.

Key words: ACF, Management committee, CSPS, water point

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF : Action Contre la Faim

AEPA : Approvisionnement en Eau potable et en Assainissement

AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifié

ASBC : Agent de santé à base communautaire

AUE : Association des Usagers de l'Eau

CAP : Connaissances Aptitudes Pratiques

CCFC : Christian Children's Fund of Canada

CMA : Centre Médical avec Antenne Chirurgicale

COGES : Comité de Gestion

CREN : Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle

CSPS : Centre de Santé et de Promotion Social

DDC : Direction du Développement et de la Coopération

DFID : Department for International Development

DGRE : Direction Générale des ressources en Eau

DRARHASA : Direction Régional de l'Agriculture des Ressources hydrauliques de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire

DRM : Disaster Risk Management

EAH : Eau Assainissement Hygiène

ECHO: European Commission for Humanitarian Office

ICP : Infirmiers Chef de Poste

IGB : Institut Géographique Burkina

INOH : Inventaires National des Ouvrages Hydrauliques

IRA : Infections Respiratoires Aigües

MAG : Malnutrition Aigüe Global

MAS : Malnutrition Aigüe Sévère

ONEA : Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDS : Président de Délégation Spéciale

PEA : Poste d'Eau Autonome

PFA : Paralyse flasque aigue

PMH : Pompe à Motricité Humaine

PN/AEPA : Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement

PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs

SEBAC : Surveillance Epidémiologique à Base Communautaire

TDH : Terres Des Hommes

TOD : Texte d'Orientations de la décentralisation

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

WASH : Water Sanitation and Hygiene

Table des matières

REMERCIEMENTS	i
RESUME	ii
ABSTRACT	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES TABLEAUX	ix
Avant-Propos	x
Introduction	1
I. Etat de la gestion des points d'eau dans la province de la Tapoa	3
1.1. Situation de l'AEP et de l'assainissement dans la province de la Tapoa	3
1.2. Etat de mise en place de la réforme de gestion des infrastructures hydrauliques	8
1.3. Le Comité de Gestion (COGES) dans les CSPPS	10
1.4. Données sur le district sanitaire de Diapaga	11
1.6. Intervention d'ACF dans le domaine de la WASH dans les CSPPS de la Tapoa	13
II. Matériel et Méthodes	17
2.1. Présentation du site d'étude	17
2.1.1 Cadre physique	18
2.1.2 Cadre humain	18
2.2. Méthodologie	19
2.2.1 Recherche documentaire	19
2.2.2 Collecte des données	19
2.2.3 Echantillonnage	19
2.2.4 L'échantillon	20
2.2.5 L'entretien	20
2.2.6 L'entretien de groupe	20
2.3. Traitement des données	21
2.4. Difficultés rencontrées	21
2.5. Contraintes rencontrées	21
III. Résultats et discussions	22
3.1. Localisation des forages des CSPPS étudiés	22
3.2. Analyse de la gestion des points d'eau dans les CSPPS	23

3.3. La gestion des points d'eau communautaires par les Associations de Usagers de l'Eau (AUE)	28
3.4. Suivi de la réforme	29
3.5. Recommandations en vue d'améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques dans les CSPS.....	30
IV. Interventions d'autres partenaires sur d'autres zones	32
Conclusion.....	36
BIBLIOGRAPHIE	37
Annexes	I

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Forage réalisé par ACF à Sambalou dans la Tapoa.	16
Figure 2: Carte de localisation des différentes communes.	17
Figure 3: Entretien avec les AUE	Figure 4: Entretien avec le COGES de Mahadaga 20
Figure 5: Localisation des Points d'eau dans les CSPS visités	22
Figure 6: Etat des pannes dans les CSPS visités.....	23
Figure 7: Paiement de l'eau dans les CSPS.....	25
Figure 8: Situation de l'existence de compte bancaire au niveau des COGES	26
Figure 9: Mobilisation des fonds pour les réparations.....	27
Figure 10: Modalité de paiement de l'eau dans les forages communautaires	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau III : Situation de l'AEP dans la Tapoa année 2015 (MINISTERE DE L'EAU, 2015).	3
Tableau IV : Situation des CSPS en points d'eau dans les CSPS du district sanitaire de Diapaga (ACF, 2013a).....	4
Tableau I: Liste des CSPS du district sanitaire de Diapaga.....	12
Tableau II: Populations ciblées par le district sanitaire de Diapaga en 2015	13
Tableau V: Points forts et faibles des différents comités de gestion rencontrés dans les CSPS visités	24

Avant-Propos

Cette étude a été menée dans le cadre d'un stage de fin de formation avec l'ONG Action Contre la Faim (ACF). ACF est une organisation non gouvernementale internationale humanitaire (situation d'urgence, réhabilitation et le développement) créée en France en 1979 qui s'est fixée pour mission principale de lutter contre la faim et la malnutrition dans le monde. Elle a commencé son intervention au Burkina Faso dans la province de la Tapoa en février 2008 suite à une enquête exploratoire menée vers la fin de l'année 2007 mettant en évidence des taux de malnutrition aiguë dépassant les 15% dans de nombreuses provinces burkinabè. Les domaines d'intervention d'ACF Burkina sont la Nutrition-santé, la Santé Mentale et les Pratiques de Soins, la Sécurité Alimentaire et les Moyens d'existence, l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH /WASH), la gestion des risques de désastre (Disaster Risk Management : DRM), et le Plaidoyer.

Depuis 2009, la mission ACF Burkina Faso met en œuvre des projets Eau-Assainissement et Hygiène (EAH) au profit des communautés et des institutions (Centres de Santé et Ecoles) dans la Région de l'Est. Pour l'atteinte de cet objectif des ouvrages d'eau et d'assainissement ont été réalisés dans les Centres de santé et au niveau communautaire. Au-delà de leur réalisation, il est important de mettre en place un système de gestion adéquat autour de ces ouvrages afin d'assurer leur pérennité.

Introduction

Au Burkina Faso, la gestion du service public de l'eau a connu de grands changements au cours de ces dernières décennies. En 1998 l'adoption du « document de politiques et stratégies en matière d'eau » et l'entrée du pays dans le processus de décentralisation traduit par l'adoption des Textes d'Orientations de la Décentralisation (TOD) a vu la gestion des infrastructures hydrauliques confiée aux communes. Le Décret N°2000-514/PRES/PM/MEE adopté le 03 Novembre 2000 portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural et semi urbain a mis en route la réorganisation du service public de l'eau. Ceci vise à améliorer la qualité de la gestion des infrastructures d'eau potable. La réforme s'applique à l'ensemble des infrastructures hydrauliques d'eau potable à usage public (y compris les ouvrages pastoraux exploitant l'eau souterraine), hors champ d'intervention de l'ONEA. Il s'agit des forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH), des systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiés (AEPS) et des Postes d'Eau Autonomes (PEA). En ce qui concerne les PMH, la réforme préconise la gestion communautaire pour assurer la maintenance des ouvrages et pour les AEPS/PEA, la délégation de gestion par la commune à un opérateur privé. On assiste donc à l'émergence de structures de gestion au niveau communautaire appelé Associations des Usagers de l'Eau (AUE). Dans les écoles et les centres de santé s'il existe des structures tel que les comités de gestion et l'association des parents d'élèves capables de s'occuper de la gestion des points d'eau, elles s'en chargent dans le cas contraire le point d'eau est réservé à la gestion de l'AUE du village. Les prix sont fixés au même tarif que dans les Points d'Eau gérés par l'AUE.

Les taux d'accès à l'eau potable au Burkina Faso sont respectivement de 64,1% en milieu rural et 87% en milieu urbain (DGRE, 2015). Ces chiffres relativement élevés ne doivent pas masquer les difficultés rencontrées dans la gestion des ouvrages : l'absence de prise en compte de la nécessité d'assurer la maintenance pour assurer la durabilité (ADEGNIKA et al., 2014) et la mauvaise organisation des comités de gestion des ouvrages hydrauliques.

Dans le souci de garantir une gestion durable des ouvrages EAH dans la région de l'Est, ACF appuie les bénéficiaires dans la mise en place des structures de gestion et le renforcement de capacité. Pour le cas spécifique des Centres de Santé, la gestion des ouvrages de chaque CSPS est confiée à un Comité de Gestion Eau Assainissement Hygiène (COGES EAH). Notons que dans la plupart des CSPS les comités de gestion EAH se confondent avec le COGES du CSPS. C'est la raison pour laquelle dans les CSPS où la confusion se fait ce sont les COGES qui s'occupent de la gestion du point d'eau. Les membres du comité de gestion EAH sont issus du comité de gestion du centre de santé, du personnel de santé et de la communauté. Ces comités de gestion EAH existent

dans tous les CSPS du District Sanitaire de Diapaga, et bénéficient régulièrement de la part d'ACF des suivis et accompagnements. Cependant, malgré cette recommandation ACF et poussé par l'ONG des difficultés de fonctionnement existent et elles varient d'un comité à un autre. Les maîtres d'ouvrages que sont les communes n'arrivent pas non plus à trouver une formule cohérente de gestion des infrastructures hydrauliques dans les centres de santé. La présente étude a été initiée pour mieux appréhender les problèmes et pour mieux accompagner les communes et les centres de santé dans la gestion efficace et autonome de leurs infrastructures hydrauliques.

Objectif de l'étude

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'autonomisation des structures de santé en matière de gestion des points d'eau. Cela se fera à travers l'évaluation des différentes méthodes de gestion des points d'eau dans les centres de santé afin de proposer des solutions d'amélioration en vue de permettre une autonomisation des structures de santé dans la gestion des points d'eau.

De façon spécifique il s'est agi (i) d'analyser le système de gestion des points d'eau existants dans les CSPS et de leur fonctionnement dans la province de la Tapoa ; (ii) d'échanger sur la gestion des ouvrages hydrauliques avec d'autres partenaires (Terre Des Hommes, Croix Rouge) œuvrant dans le domaine EAH dans les centres de santé au Burkina Faso ; (iii) de proposer des solutions visant à améliorer la gestion des ouvrages d'eau dans les CSPS de la région de l'Est.

I. Etat de la gestion des points d'eau dans la province de la Tapoa

1.1. Situation de l'AEP et de l'assainissement dans la province de la Tapoa

La situation générale de l'accessibilité en eau potable dans la Tapoa en 2015 est résumée dans le tableau ci-dessous. Il faut observer que toutes les communes de la Tapoa ont un taux d'accès à l'eau potable inférieur au taux d'accès attendu par le PN-AEPA pour les OMD 2015 qui est de 80% (DIRECTION GENERAL DES RESSOURCES EN EAU, 2006) et inférieur à la moyenne nationale sauf à Namounou. Les points d'approvisionnement en eau potable dans ces communes sont entre autres des forages, des puits permanents, des bornes fontaines et des postes d'eau autonomes.

Tableau I : Situation de l'AEP dans la Tapoa année 2015 (MINISTERE DE L'EAU, 2015).

Province	Commune	Taux d'accès
TAPOA	BOTOU	37,7
	DIAPAGA	33,1
	KANTCHARI	52,1
	LOGOBOU	32,0
	NAMOUNOU	75,3
	PARTIAGA	55,7
	TAMBAGA	42,8
	TANSARGA	42,0

L'hygiène et l'assainissement demeurent une préoccupation dans le district sanitaire. Au niveau communautaire, seule la commune urbaine de Diapaga dispose d'un système d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagers et ce depuis 2011 (DISTRICT SANITAIRE DE DIAPAGA, 2015). La plus part des ménages ne disposent pas de latrines. Selon une enquête CAP santé, hygiène et nutrition menée en juin 2014 par l'ONG ACF dans la province de la Tapoa, seules 12,31% de ménages possèdent des latrines et 15,52% des ménages enquêtés reconnaissent la latrine comme lieu d'aisance. Pour les 84,48% restants, c'est la défécation à l'air libre qui est

pratiquée. Toujours selon la même enquête, seulement 42,20% se lavent les mains après les selles. Ce qui justifie la fréquence des pathologies liées à l'hygiène dans le district.

En somme, le constat fait au niveau des ménages est qu'il y a une insuffisance dans la pratique de l'hygiène, dans la gestion des eaux usées et des ordures ménagers.

La situation de l'équipement des CSPS en points d'eau dans les CSPS du District Sanitaire de Diapaga est résumée dans le tableau IV.

Tableau II : Situation des CSPS en points d'eau dans les CSPS du district sanitaire de Diapaga (ACF, 2013a)

Numéro	Commune	CSPS	Forage	
			Réalisation	Fonctionnel
1.	Diapaga	Tapoa Barrage	*	Oui
2.		Tapoa Djerma	**	Oui
3.		Urbain	**	Oui
4.	Kantchari	Boudiéri	**	Oui
5.		Sakoani	**	Oui
6.		Boulmachangou	*	Oui
7.		Sambalgou	**	Oui
8.		Sampiéri	*	Non
9.	Kantchari	**	Oui	
10.	Logo Bou	Nagaré	*	Oui
11.		Moabou	**	Oui
12.		Morideni	**	Oui
13.		Mahadaga public	*	Oui
14.		Mahadaga sim	**	Oui
15.		Logo Bou	*	Oui
16.		Tuokpaguida	**	Non
17.	Namounou	Namounou	**	Non
18.	Tansarga	Tansarga	**	Oui
19.		Kaabougou	**	Oui
20.		Kotchari	*	Oui
21.	BOTOU	Botou	*	Oui
22.		Diagoargou	**	Oui
23.		Kogoli de Botou	**	Oui
24.		Pori	*	Oui
25.	PARTIAGA	Dahangou	**	Oui
26.		Kalbouli	**	Oui

27.		Nadiamboanli	*	Oui
28.		Partiaga	**	Oui
29.		Tatiangou	*	Oui
30.	TAMBAGA	Kogoli	*	Oui
31.		Pentinga	*	Non
32.		Tambaga	**	Oui
33.		Yirini	**	Oui

*Par ACF

** Par Autre partenaire

Dans le cadre de la prise en charge de la malnutrition ACF intervient dans tous ces CSPS de la Tapoa en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement en construisant des infrastructures d'assainissement et d'eau potable dans le but d'atteindre les standards. Ces infrastructures peuvent se composer comme suit :

- Les incinérateurs destinés à des déchets médicaux préalablement triés par les agents de santé, les latrines VIP doubles fosses sont réalisées pour la gestion des excréments dans les centres de santé et réparties entre le dispensaire et la maternité dans chaque CSPS, chaque bloc de latrine est équipé d'un dispositif de lavage des mains.
- Pour la gestion des eaux usées des douches avec puisards sont réalisées notamment dans les maternités.
- Les forages sont réalisés afin d'assurer l'accessibilité à l'eau potable et l'hygiène dans les CSPS.

La situation des ouvrages d'assainissement dans les CSPS du district de Diapaga est résumée dans le tableau V.

Tableau V: Situation des CSPS en assainissement (ACF, 2014)

District	Nom centre de santé	NB latrine maternité	Nb latrine dispensaire	Présence Incinérateur dans le centre	Présence fosse à déchet dans le centre	Nb poste de lave main
Diapaga	CSPS Urbain	1 VIP pour le dispensaire + 3 postes de latrine VIP (réalisé par la mairie)		Oui	Non	1 fonctionnel

Tapoa Djerma	2VIP pour dispensaire maternité +3 postes de latrine VIP (réalisé par la mairie)	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Tapoa Barrage	1VIP pour tout le CSPS + 4 poste de latrine VIP (réalisé lors de la construction du CSPS)	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Botou	1VIP pour dispensaire, et 2 postes de latrine VIP à la maternité (réalisé par PNGT2)	Oui	Non	1 Fonctionnel
Kogoli de Botou	2VIP pour dispensaire maternité	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Diargoargou	1VIP pour dispensaire non fonctionnelle et 1VIP pour la maternité)	Oui	Non	1 fonctionnel
Sampiéri	2 VIP à 1 poste pour la maternité	Oui	Non	1 fonctionnel
Sambalgou	2 VIP à 1 poste à la maternité et dispensaire et 2 latrines traditionnelles en mauvaise état	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Kantchari	2 VIP mais en mauvais état d'entretien et 1VIP en bon état	Oui mais non fonctionnel	Non	1 avec robinet en panne
Boudiéri	2 VIP pour maternité et dispensaire	Oui	Non	1 fonctionnel
Logobou	3VIP tous en mauvais état d'entretien	Oui	Non	1 fonctionnel
Mouabou	2 VIP de 2poste pour la maternité et le dispensaire	Oui	Non	1 fonctionnel
Mordéni	1 VIP pour la maternité	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Mahadaga	2VIP tous en mauvais état d'entretien	Oui	Non	1 fonctionnel
Mahadaga SIM	2 VIP Dispensaire maternité	Oui	Non	1 fonctionnel

Nagaré	2 VIP maternité et dispensaire	Oui	Non	1 fonctionnel
Namounou	1VIP de 2 postes à la maternité et 1 VIP 1 poste pour le dispensaire	Oui	Non	1 avec robinet fonctionnel
Partiaga	2 VIP pour la maternité et le dispensaire	Oui	Non	1 avec robinet fonctionnel
Tatiangou	3VIP pour la maternité et le dispensaire	Oui	Non	1 fonctionnel
Kalbouli	2 VIP pour dispensaire et maternité	Oui	Non	1 fonctionnel
Dahangou	1VIP pour maternité et dispensaire	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Kogoli de Tambaga	1 VIP pour la maternité	Oui	Non	1 fonctionnel
Tambaga	1VIP pour dispensaire	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Yirini	1 VIP pour la maternité	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Tansarga	2 VIP pour la maternité et dispensaire	Oui	Non	1 fonctionnel
Kotchari	2 VIP pour la maternité et dispensaire	Oui	Non	1 fonctionnel
Kaabougou	1VIP à une poste à mauvais état à la maternité et1VIP au dispensaire	Oui	Non	1 avec robinet en panne
Nadiaboabli	2blocs simples à 6 postes	Oui	Non	1 avec robinet fonctionnel
Sakoani	2 VIP à 1 porte à la maternité et dispensaire	Oui	Non	1 avec robinet fonctionnel
Boulmanchangou	Information non recueillie	Non	Non	aucun
Pori	Information non recueillie	Oui mais non fonctionnelle	Non	1 fonctionnel
Kantchari SIM	Information non recueillie	Information non recueillie	Non	1

Pintenga	1VIP de 1 porte	Non	Non	NON
Tokpogda	1 VIP à 2 portes	Non	Non	aucun

1.2. Etat de mise en place de la réforme de gestion des infrastructures hydrauliques

Selon le Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE adopté le 03 novembre 2000 portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain la gestion des ouvrages notamment les PMH repose sur un système communautaire qui a montré des limites :

- Le manque de moyens financiers pour assurer les réparations en cas de panne ;
- Une cotisation financière effectuée uniquement en cas de panne favorisant les longues pannes ;
- L'absence de maintenance préventive des ouvrages : les coûts des réparations en cas de panne sont plus élevés que si la maintenance avait été régulière ;
- Le métier d'artisans réparateurs est une occupation secondaire et saisonnière : peu de jeunes sont intéressés par ce métier et peu d'artisans réparateurs ont la volonté de s'équiper ;
- Les relations entre les artisans réparateurs et les comités de points d'eau sont informelles, ce qui ne leur garantit pas un revenu régulier ;
- Les comités de points d'eau sont des structures de gestion non reconnues par l'administration qui n'ont pas à rendre compte de leur gestion, ni à l'administration, ni aux usagers : manque de transparence.

Les limites rencontrées au niveau des Adductions d'Eau Potable Simplifié/ Poste d'Eau Autonome (AEPS/PEA) se rapportent au fait que ce sont des systèmes complexes dont la gestion nécessite des compétences spécifiques qui ne sont pas à la portée des communautés.

Au vu de toutes ces limites, il a été adopté le 03 Novembre 2000 un Décret portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain visant à maintenir une gestion durable des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable.

La réforme vise à :

- Assurer un fonctionnement permanent des équipements hydrauliques d’approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural et semi –urbain ;
- Accompagner le transfert de la maîtrise d’ouvrage publique des installations d’alimentation en eau potable aux communes ;
- Favoriser l’émergence d’opérateurs dans le secteur de l’eau potable et professionnaliser les compétences locales ;
- Assurer une gestion transparente des équipements hydrauliques d’approvisionnement en eau potable ;
- Réduire les charges de l’Etat et recentrer le rôle de l’Etat sur ses missions de planification et de contrôle.

La réforme prévoit l’émergence des Associations d’Usagers de l’Eau (AUE), la responsabilisation des communes qui délèguent la gestion des PMH aux AUE, le recrutement d’agents de maintenance par les communes pour assurer des tournées régulières de suivi du fonctionnement des PMH, l’entretien préventif et la réparation des PMH. De plus, la réforme préconise la vente de l’eau et la prise en compte du caractère social de l’eau.

Les mairies qui sont les maîtres d’ouvrage dans le domaine de l’alimentation en eau potable doivent :

- Elaborer, adopter et contrôler l’exécution de son plan de développement ;
- S’assurer de l’opportunité et de la faisabilité des ouvrages et en déterminer la localisation ;
- Définir le programme de réalisation des ouvrages/prestations et arrêter l’enveloppe financière prévisionnelle ;
- Organiser la consultation des prestataires de services ;
- Assurer le financement des prestations (viser les factures des prestataires pour autoriser le paiement) ;
- Choisir le processus selon lequel les prestations/les travaux seront réalisés ;
- Mettre en place le dispositif pour suivre l’exécution des prestations/travaux
- Réceptionner les prestations/travaux exécutés ;
- Choisir la manière dont les ouvrages seront exploités et accompagner la mise en place d’un système de gestion ;
- Contrôler l’efficacité du dispositif de gestion, etc.

Les mairies afin d’assurer leur fonction de maîtrise d’ouvrage doivent s’impliquer fortement dans la mise en place des AUE, et le choix des agents de maintenance. Les mairies doivent bénéficier d’une assistance technique sous forme de prestation de services en conseil, études, contrôle dans le

domaine de l'eau potable. Dans le mode opératoire qui fait appel au maître d'ouvrage assistant, la commune exerce la totalité de sa fonction de maître d'ouvrage et se fait assister par des partenaires techniquement compétents, pour réaliser les tâches de conception des ouvrages, de coordination et de suivi des travaux. Les assistants aux maîtres d'ouvrage peuvent être des techniciens de la Direction Régionale en charge de l'eau et de l'assainissement aussi des opérateurs privés (personnes physiques ou morales) locaux.

1.3. Le Comité de Gestion (COGES) dans les CSPS

Le Comité de gestion a été créé par Arrêté conjoint n°93-015/SASF/MFP/MATD du 4 Février 1993 fixant modalités de gestion dans les formations sanitaires périphériques de l'Etat. Le Décret n°95-462/PRES/MS/MEFP/MAT du 31 Octobre 1995 définit le statut des Comités de Gestion des formations sanitaires périphériques de l'Etat. (CELLULE d'APPUI A LA DECENTRALISATION DU SYSTEME SANITAIRE, 2000)

Il est composé des membres élus par l'assemblée de villages ou de secteurs et du responsable du CSPS. C'est une structure communautaire chargée de la gestion de toutes les questions de santé relevant de son aire sanitaire des villages ou des secteurs. Elle a une base juridique et joue le rôle d'interface entre sa population de responsabilité et les services de santé. Le COGES est l'élément moteur du CSPS périphérique de l'Etat. Il est l'interlocuteur permanent entre la communauté et les services de santé. Il doit veiller à l'équilibre de chacun de ses domaines de responsabilité afin que certaines tâches ne se développent au détriment des autres au risque de jouer un rôle contre-productif. Le comité de gestion doit être au mieux appelé Comité de Santé ceci pour prendre en compte toute l'importance de leurs responsabilités dans la prise en charge des problèmes de santé des populations. L'appellation « comité de gestion » est souvent restrictive car certains ont une tendance à limiter leur rôle aux aspects gestionnaire (médicaments, matériel et finances). Pour se conformer à la dénomination officielle nous utiliserons l'appellation Comité de Gestion ou COGES tout au long du document.(CELLULE d'APPUI A LA DECENTRALISATION DU SYSTEME SANITAIRE, 2000)

L'arrêté cité plus haut dans son article 4 donne la composition du COGES comme suit :

- Un (1) Président
- Un (1) Vice-président
- Un (1) Trésorier
- Un (1) Trésorier Adjoint

- Le responsable du CSPS
- Deux (2) Commissaires aux comptes

Le COGES mandate un gestionnaire qui s'occupe de la réception des paiements de l'eau au niveau du forage, de veiller sur les horaires d'ouvertures et de fermetures du forage.

Hormis le responsable de la formation sanitaire, membre de droit, les autres membres sont élus au sein de la communauté relevant de l'aire de santé de la formation sanitaire périphérique de l'Etat. La durée du mandat des membres élus est de deux (2) ans renouvelables une seule fois. (CELLULE d'APPUI A LA DECENTRALISATION DU SYSTEME SANITAIRE, 2000)

Cependant des situations exceptionnelles existent tant dans la composition que dans la durée du mandat. La communauté peut décider d'élargir la composition du COGES en ajoutant un ou deux postes qu'elle jugera nécessaires en fonction du contexte. La règle serait de ne pas avoir un COGES trop pléthorique ou trop petit. Ces deux situations compromettraient les missions qui leurs sont assignées.

Le règlement intérieur de chaque COGES va préciser le nombre et les conditions d'éligibilité des membres.

Le rôle du comité de gestion se situe essentiellement dans la prise de décision, la gestion des ressources de la formation sanitaire, la mobilisation sociale, la mobilisation des ressources. (CELLULE d'APPUI A LA DECENTRALISATION DU SYSTEME SANITAIRE, 2000)

1.4. Données sur le district sanitaire de Diapaga

Le district sanitaire de Diapaga compte 33 CSPS et correspond à la province de la Tapoa. Les limites du district sanitaire de Diapaga épousent celles de la province de la Tapoa. Le district est situé à l'extrême Sud-Est du Burkina Faso et est limité : au Nord et à l'Est par la République du Niger, au Sud par la République du Bénin et le district sanitaire de Pama, à l'Ouest par les districts sanitaires de Fada et de Gayéri. La population du District est estimée en 2015 à 459 843 habitants soit une densité de 31 habitants au kilomètre carré (DISTRICT SANITAIRE DE DIAPAGA, 2015).

Tableau III: Liste des CSPPS du district sanitaire de Diapaga

Numéro	Commune	CSPPS
1	Diapaga	Tapoa Barrage
2		Tapoa Djerma
3		Urbain
4	Kantchari	Boudiéri
5		Sakoani
6		Boulmachangou
7		Sambalgou
8		Sampiéri
9		Kantchari
10	Logobou	Nagaré
11		Moabou
12		Morideni
13		Mahadaga public
14		Mahadaga sim
15		Logo Bou
16		Tuokpaguida
17	Namounou	Namounou
18	Tansarga	Tansarga
19		Kaabougou
20		Kotchari
21	Botou	Botou
22		Diagoargou
23		Kogoli de Botou
24		Pori
25	Partiaga	Dahangou
26		Kalbouli
27		Nadiamboanli
28		Partiaga
29		Tatiangou
30	Tambaga	Kogoli
31		Pentinga
32		Tambaga
33		Yirini

Les différentes populations ciblées par le district en 2015 (District sanitaire de Diapaga, 2015) sont les suivantes :

Tableau IV: Populations ciblées par le district sanitaire de Diapaga en 2015

Populations	Nombre
Enfants de 0 à 59 mois	95 222
Femmes en âge de procréer	102 176
Grossesses attendues	31 327
Accouchements attendues	26 106
Naissances vivantes	25 135

Les principales causes de consultation dans les CSPS du district

A la fin du troisième trimestre 2014, le paludisme demeurait la principale cause de morbidité avec 248 575 cas, soit 56,97% des 10 principales pathologies observées. Les autres affections fréquemment rencontrées étaient : les maladies diarrhéiques (24 192 cas soit 5,54%) et les parasitoses intestinales (15 671 cas soit 3,59%).(DISTRICT SANITAIRE DE DIAPAGA, 2015)

Les trois principales causes de morbidité dans le district sont le paludisme, les affections respiratoires et les maladies diarrhéiques. Au cours de l'année **2014, la malnutrition aiguë** était sortie des dix (10) principales pathologies qui ont affecté la population du district de Diapaga. (DISTRICT SANITAIRE DE DIAPAGA, 2015). Cela pourrait témoigner des efforts qui ont été fournis par l'ensemble des techniciens et des partenaires intervenant dans le district sanitaire de Diapaga ou encore révéler une mauvaise couverture du système de santé dans la région.

1.6.Intervention d'ACF dans le domaine de la WASH dans les CSPS de la Tapoa

ACF a réalisé en 2008 une évaluation de la sécurité alimentaire suivie d'une analyse des causes de la malnutrition en 2012. Ces deux enquêtes réalisées auprès des ménages ont permis d'identifier de manière forte l'importance d'un accès sécurisé à l'eau et l'assainissement ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène pour réduire l'incidence des maladies diarrhéiques qui sont une cause importante dans la malnutrition des enfants de moins de 5 ans dans cette province (MINISTERE

DE L'EAU, 2014). Depuis juillet 2008 ACF a mis en œuvre un programme de prévention et de prise en charge de la malnutrition dans la province de la Tapoa, qui visait à renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge de la malnutrition aigüe pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes, à travers :

- l'appui à la Direction Régionale de la Santé de l'Est et au système de surveillance nutritionnelle et alimentaire au niveau régional ;
- l'appui au District sanitaire de Diapaga pour le dépistage, le référencement précoce et une prise en charge de qualité de la sous nutrition aigue ;
- la distribution d'aliments de complément en prévention de la sous-nutrition.

En support aux activités de prise en charge et de prévention de la sous-nutrition, la stratégie « WASH in Nut » a été mise en œuvre, notamment poussée par la stratégie globale du cluster WASH sous régional pour la WASH In Nut en 2012.

(https://drive.google.com/file/d/0B_RpU0IKR3mWcDV2NFd3cDZ5clU/view).

Le but de cette stratégie est de renforcer le lien entre les secteurs EAH et Nutrition. La mise en œuvre de ces activités a donc fait l'objet d'une intégration entre 2 secteurs d'ACF (EAH et Nutrition) et d'une collaboration avec les Infirmiers Chefs de Poste (ICP), les COGES EAH préexistants, les mairies, les prestataires locaux, et la communauté. (ACF, 2013b)

Deux principaux niveaux d'intervention se sont distingués :

- Les activités réalisées au niveau des centres de santé entre autres la fourniture de kit de traitement de l'eau (pour 30 Centres de santé et CREN) ; la construction et réhabilitation de forages, de latrines, de lave-mains et de douches ; la mise en place de comités de points d'eau dans chaque CSPS; l'organisation d'un cadre de concertation pour la gestion des points d'eau dans les centres de santé etc.
- Les activités réalisées au niveau communautaire et familial : les activités EAH consistaient en la distribution de kits d'hygiène (kits de traitement d'eau à domicile et de lavage des mains) et en la promotion de l'hygiène auprès des familles des enfants MAS (Malnutris Aigues Sévère). Ainsi, les bénéficiaires des activités « WaSH in Nut » correspondaient aux bénéficiaires identifiés par le secteur Nutrition, ce qui a permis d'assurer de façon commune une sensibilisation aux bonnes pratiques de santé, de nutrition et d'hygiène, tout en améliorant l'impact global du programme sur ces mêmes bénéficiaires. Les activités principales de ce programme «WASH in Nut » se sont basées sur la participation active des bénéficiaires comme des agents de santé (ACF, 2013b).

La Stratégie « WASH in Nut » est un outil qui cible de manière concrète et intégrée le couple 'mère-enfant malnutri', depuis l'infrastructure de santé jusqu'aux communautés. Elle a été développée par l'UNICEF en 2012 (à l'occasion de la crise alimentaire et nutritionnelle) en partenariat avec des acteurs humanitaires dont ACF. Cette stratégie WIN de UNICEF recommande 4 piliers qui sont :

1. S'assurer d'une bonne intégration géographique des projets WASH en les concentrant dans les zones à forte prévalence de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) et en priorité à forts taux de Malnutrition Aigüe Sévère (MAS).
2. Prioriser le couple « Mère/accompagnant–enfant malnutri » du centre nutritionnel jusqu'au domicile dans la prévention du cercle vicieux « diarrhée/nématodes/entéropathie-malnutrition » et maladies associées.
3. Renforcer la notion de «paquet minimum WASH » au sens accompagner et garantir un minimum vital fonctionnel pour le couple « mère/accompagnant- enfant malnutri » en considérant l'ensemble des composantes WASH.
4. Viser le changement de comportement au niveau des ménages du couple « mère/accompagnant-enfant malnutri », les seules fournitures d'eau potable et de technologies d'assainissement, sans changement dans le comportement d'hygiène, parvenant ordinairement peu ou pas à améliorer la santé.



© Danielle Miranise Sidbéwendé OUEDRAOGO, Sambalgou , Septembre 2015

Figure 1: Forage réalisé par ACF à Sambalgou dans la Tapoa.

Intervention d'autres partenaires

En plus de l'ONG Action Contre la Faim, nous avons constaté la présence de l'ONG Christian Children's Fund of Canada (CCFC) dans la Tapoa. Installée à Mahadaga depuis 1991 et à Diapaga en 2001, elle intervient dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la Tapoa plus précisément à Diapaga centre, Mahadaga et Logobou. Cette ONG travaille dans le cadre du parrainage des enfants orphelins. Elle a réalisé sept forages communautaires à Mahadaga et un forage dans une école primaire à Mahadaga. Des formations sont faites au COGES où sont implantés des forages. Aussi ont-ils réalisé un forage au CSPS privé de Mahadaga SIM. (TANKOANO, 2015)

Unicef a fait de la distribution de Kits WASH à Diapaga en 2014

II. Matériel et Méthodes

2.1. Présentation du site d'étude

La province de la Tapoa se situe à l'extrême Est du Burkina Faso. Elle s'étend entre les latitudes 11°22' et 12°50' Nord et les longitudes 1°10' et 2°25' Est. D'une superficie d'environ 14 800 Km², elle est limitée à l'Est par le département de Tilabéri (Niger); à l'Ouest et au Nord par les provinces du Gourma et de la Komondjari; au Sud par la province de la Kompienga et le Département de l'Alibori (Bénin) (OUEDRAOGO, 2011). La province se trouve à 500 km de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Diapaga, autre fois chef-lieu de la province avec 7 départements, est devenu aujourd'hui une commune urbaine avec 7 communes rurales que sont Logobou, Tambaga, Tansarga, Partiaga, Namounou, Kantchari et Botou. L'ensemble de la province compte 167 villages repartis entre les 8 communes (BARGO et al., 2011).

Notre étude s'intéresse aux communes de Diapaga, Namounou, Logobou, Tansarga, Kantchari compte tenu du temps qui nous a été imparti et de l'accessibilité de ces communes. De plus ces 5 communes ont une bonne répartition spatiale par rapport à la base d'ACF localisé à Diapaga.

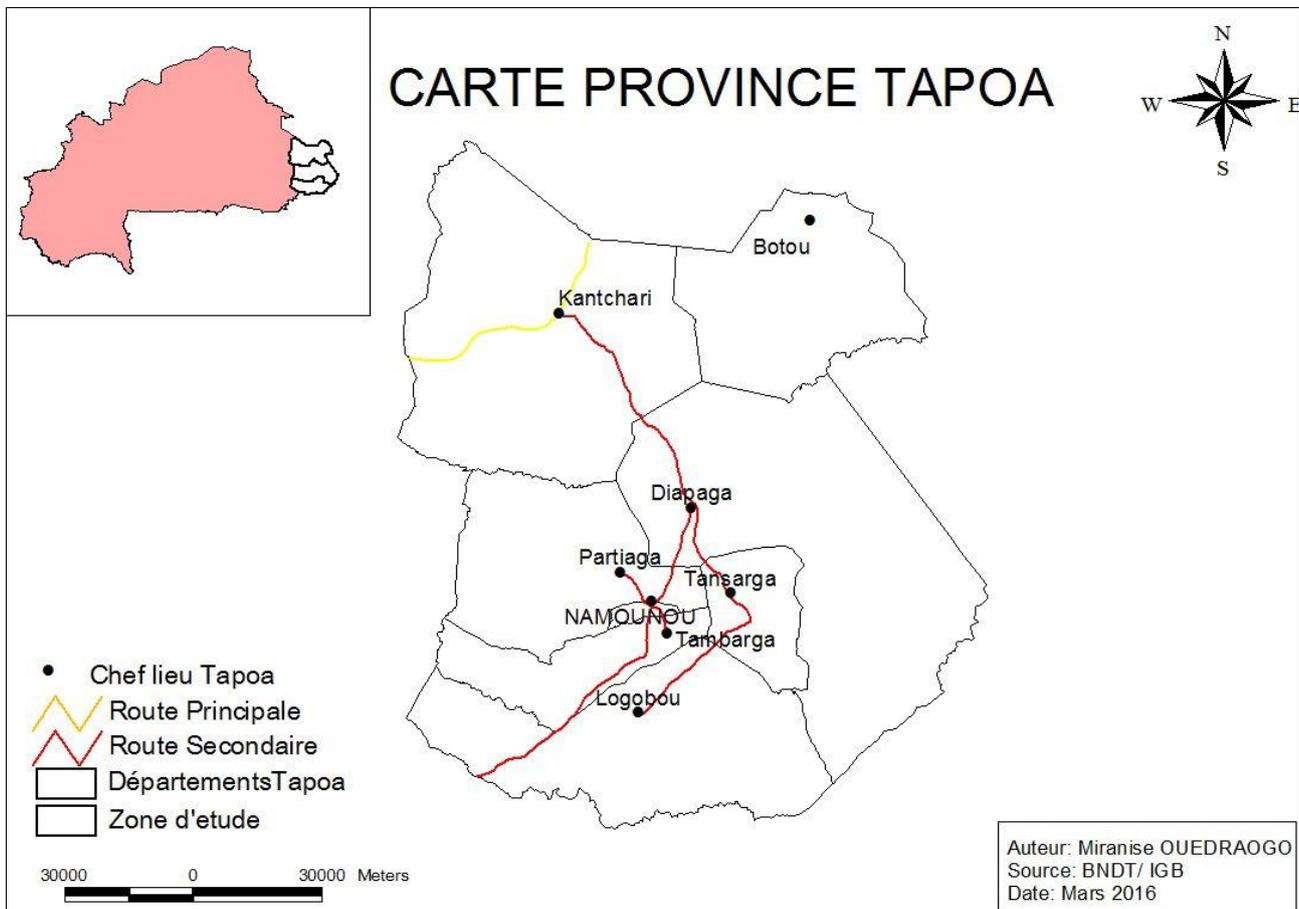


Figure 2: Carte de localisation des différentes communes.

2.1.1 Cadre physique

– Conditions climatiques

La province de la Tapoa se situe entre les isohyètes 700 et 900 mm et appartient à la zone climatique de type soudanien. La zone est caractérisée par deux types de climat : le climat nord soudanien et le climat sud soudanien selon le découpage phytogéographique du territoire national. (OUEDRAOGO, 2011). La végétation y est abondante et la faune très variée. La province de la Tapoa se situe dans une zone très riche en faune du Burkina. (BARGO et al., 2011).

Les précipitations sur la majeure partie de la province sont assez bonnes mais restent inégalement réparties dans l'espace et dans le temps à l'image du reste du pays.

– Réseau Hydrographique

Le réseau hydrographique de la Tapoa est assez dense et l'essentiel des cours d'eau fait partie du bassin versant du Niger et dont les affluents sont composés de la Tapoa et le Pemboanga. L'essentiel des cours d'eau qui draine la plupart des villages sont temporaires. Certains cours d'eau drainent les eaux dans les bassins versant de la Pendjari dont ils sont des affluents tertiaires. Le barrage de la tapoa constitue le principal point d'eau permanent (OUEDRAOGO, 2011).

2.1.2 Cadre humain

En 2015, la population de la Tapoa est estimée à 459.843 habitants soit une densité de 28 habitants au kilomètre carré. Le taux d'accroissement annuel est de 3,8%. Le taux brut de natalité en 1996 était de 51,7%. Le nombre moyen d'enfants par femme est de 8,5 contre 6,8 pour la moyenne nationale. Les principaux groupes ethniques sont : les Gourmantché, les Peulh, les Djerma, les Mossi, les Yoruba et les Haoussa. Avec une population jeune, un taux d'accroissement démographique en hausse, un taux d'urbanisation et un taux de scolarisation bas, marquée par l'analphabétisme, le sous-emploi et l'insuffisance d'opportunités économiques et de promotion sociale, la Tapoa connaît l'exode rural.

L'économie de la province de la Tapoa est essentiellement une économie rurale de type traditionnel et de subsistance. Elle est basé sur l'agriculture, l'élevage la pêche et le commerce. Les activités maraîchères sont peu développées malgré l'existence de points d'eau propices à celles-ci. Les principales cultures de rente sont : le coton, le niébé, l'arachide, le sésame, la banane, la patate douce et la pomme de terre.

2.2. Méthodologie

2.2.1 Recherche documentaire

Cette phase a consisté à une recherche de documents relatifs à la réforme afin de mieux comprendre le système de gestion des points d'eau au Burkina Faso. Aussi, avons-nous fait une recherche documentaire sur le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA), le district de Diapaga et la province de la Tapoa.

2.2.2 Collecte des données

Des fiches d'entretien ont été élaborées avant le départ sur le terrain. Les entretiens ont débuté avec les membres des comités de gestion des points d'eau, les agents de santé et les usagers des points d'eau dans les CSPPS. Nous avons administré ces interviews en entretiens individuels et en focus group. Cette étape d'entretien nous a permis de savoir ce qui se passe au sein du CSPPS quant à la gestion du point d'eau. Par la suite nous avons rencontré les PDS, les artisans réparateurs et les membres des AUE cela a permis de comprendre comment se fait la gestion des points d'eau sur le plan communautaire. Lors des enquêtes terrain, nous avons fait des visites d'inspection des différents points d'eau des CSPPS, des photos ont été prises pour témoigner de l'état des points d'eau dans les CSPPS.

2.2.3 Echantillonnage

L'étude que nous avons menée est une étude qualitative. L'échantillon que nous avons utilisé est non représentatif du point de vue quantité et du fait que toutes les CSPPS de la Tapoa ne sont pas représentés dans notre étude.

Nous avons effectué 27 entretiens individuels et 40 entretiens de groupes dans 13 CSPPS, les entretiens ont été directs. Les guides d'entretien individuels ont été administrés aux Président de Délégation Spéciales des différentes communes, Agents de santé et aux Artisans Réparateurs. Les entretiens des membres du COGES, comité de gestion EAH, les communautés aux alentours, les AUE ont été faits en focus group de 2 à 6 individus. Les raisons du choix de focus group s'expliquent par le fait que ces acteurs interviennent dans la gestion du point d'eau en groupe et non individuellement. En plus, le focus group crée une situation d'interaction qui permet de stimuler leur réflexion et de partager leurs opinions. Cette interaction produit de nouvelles données et génère de l'information qui, autrement, serait restée cachée.

2.2.4 L'échantillon

Les 27 entretiens individuels ont concernés 13 agents de santé, 5 PDS et 9 Artisans Réparateurs. Les 40 entretiens de groupe ont été réalisés avec 8 comités de gestion EAH, 5 comités de gestion du CSPS, 10 groupes de femmes pris dans les communautés aux alentours du CSPS qui viennent chercher l'eau au forage du CSPS, 17 AUE dont 13 qui sont issus des villages où il y a des CSPS et 4 autres provenant des villages où il n'y a pas de CSPS

2.2.5 L'entretien

Pendant nos travaux sur le terrain les entretiens nous ont permis de collecter des informations en rapport avec la gestion des points d'eau dans les CSPS. Il a été directif pour permettre une certaine cohérence dans les réponses. Nous avons fait appel au service d'un traducteur pour les échanges avec les interviewés lorsque ces derniers ne s'exprimaient qu'en gulmacema.

2.2.6 L'entretien de groupe

Le focus group est un entretien de groupes homogènes, tandis que le terme d'entretien de groupe ne nécessite pas une homogénéité des participants. Cette technique d'entretien de groupe nous a permis de recueillir des informations auprès des communautés qui habitent les alentours des CSPS, les AUE et les comités de gestion. Comme pour l'entretien individuel, il existe de multiples façons de concevoir le rôle de l'animateur selon le degré de directivité attendu.



© *Danielle Miranise Sidbéwendé OUEDRAOGO, Septembre 2015*

Figure 3: Entretiens avec les AUE

Figure 4: Entretien avec le COGES de Mahadaga

2.3.Traitement des données

Les données collectées ont fait l'objet d'une triangulation des discussions menées avec les différents acteurs et un traitement sur Excel. Les graphiques ont été réalisés avec le logiciel Excel.

2.4.Difficultés rencontrées

Durant les sorties terrain, des difficultés de divers ordres se sont posés à nous mais des mesures ont été prise pour les surmonter. Il s'agit notamment de :

- L'inaccessibilité de certains villages compte tenu de la saison des pluies. c'est le cas par exemple de Tapoa Djerma.
- La non disponibilité de certains acteurs (le plus souvent les ICP) conduisant au non-respect des plannings (cas de Kantchari par exemple)
- L'incompréhension avec certains acteurs liés à l'absence de prise en charge (perdiem) lors des rencontres avec les membres des AUE.

2.5.Contraintes rencontrées

Lors de cette étude, nous avons été confrontés à quelques problèmes nous empêchant de mener à bien ce travail. Ces contraintes sont entre autres :

- Inaccessibilité des villages de Moabou, Nagaré, Kotchari, Kaabougou. Les entretiens n'ont donc pas pu être effectués dans ces localités.
- L'instabilité socio politique de la mi-septembre qui a conduit à la suspension des activités terrain pendant une semaine.
- Absence de maires dans les communes à cause de la situation que traverse la Burkina Faso, a constitué une limite à l'accès à de plus amples informations.

III. Résultats et discussions

3.1. Localisation des forages des CSPS étudiés

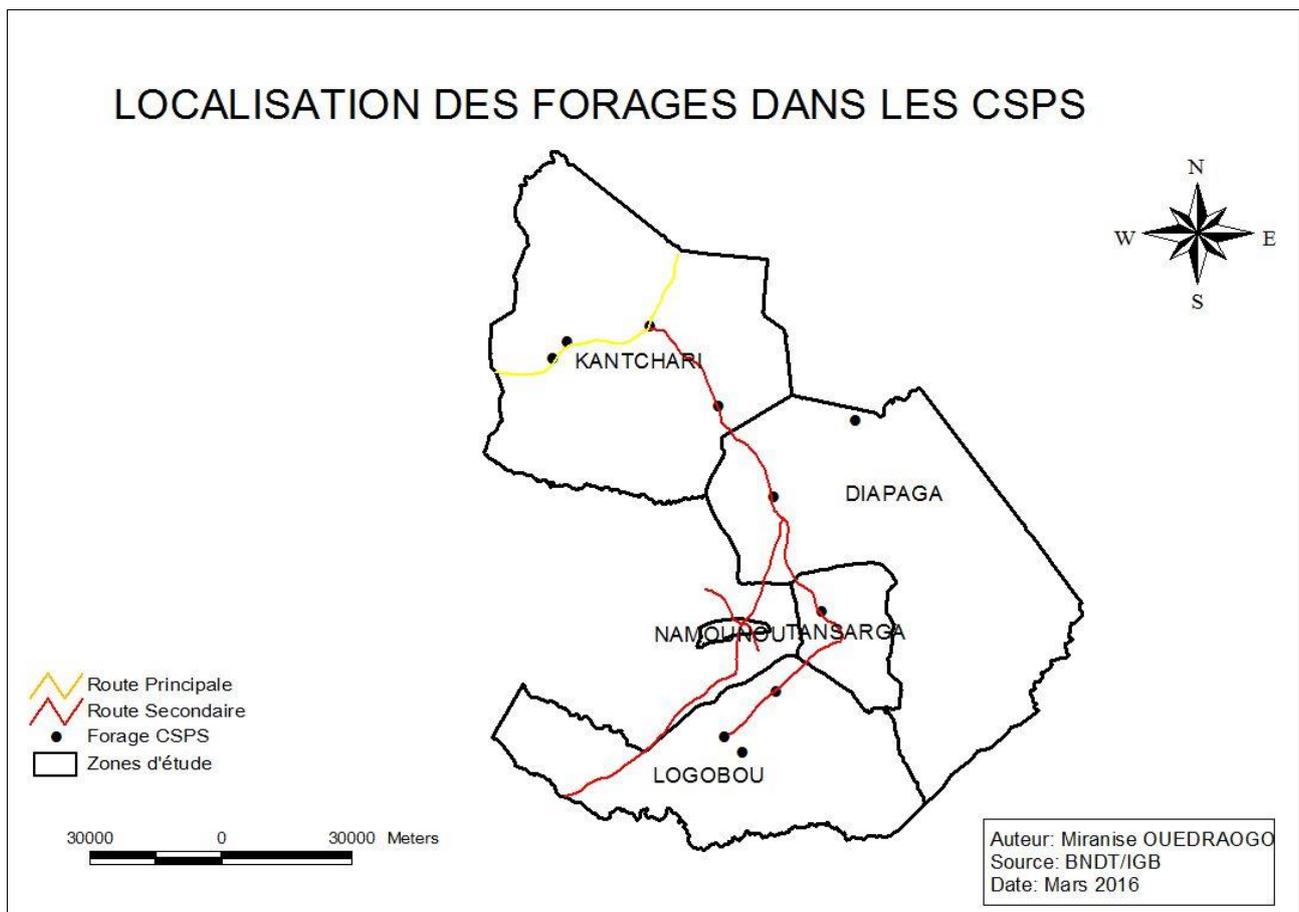


Figure 5: Localisation des Points d'eau dans les CSPS visités

Nous avons visité au total 13 CSPS dans 5 communes de la Tapoa. Dans les 13 CSPS nous avons pu identifier 10 forages. En effet le forage de Namounou ne fonctionne plus et dans le CSPS de Urbain Diapaga il n'y a pas de forage ils sont raccordé au réseau ONEA. A Sambalگو nous n'avons pas pu prendre les coordonnées du point d'eau. Toutes ces raisons expliquent pourquoi nous avons 10 forages représentés sur la carte au lieu de 13 forages. L'accès de la population au différents CSPS n'est pas difficile car la plupart des CSPS se trouvent en bordure des routes. Les forages des CSPS se trouvent à l'intérieur du CSPS lorsqu'il est clôturé ou bien à quelques mètres des infrastructures du CSPS.

3.2. Analyse de la gestion des points d'eau dans les CSPPS

– La gestion du point d'eau par les COGES

Les pannes sont très fréquentes dans les CSPPS de la Tapoa. La figure 6 ci-dessous présente l'état des pannes. Dans 38% des forages visités les membres des COGES et les ICP interviewés disent ne pas connaître de panne pour le moment. 62% des forages ont connu au moins une panne sur trois mois. La majorité des pannes rencontrées sont entre autre des problèmes techniques dû au manque d'entretien des forages, la mauvaise qualité des pièces de rechange, le mauvais usage des forages par les populations. Comme pannes techniques rencontrées nous pouvons citer: pompe endommagé, équipement de la pompe défaillant, superstructure endommagée. En effet les maintenances préventives ne sont pas effectuées par les maintenanciers, et le nettoyage des forages effectué par les hygiénistes du comité de gestion EAH n'est pas régulier dans les différents centres de santé enquêtés. Les forages visités ont été soit réhabilités il y a moins de 10 ans soit construits il y a moins de 10 ans.

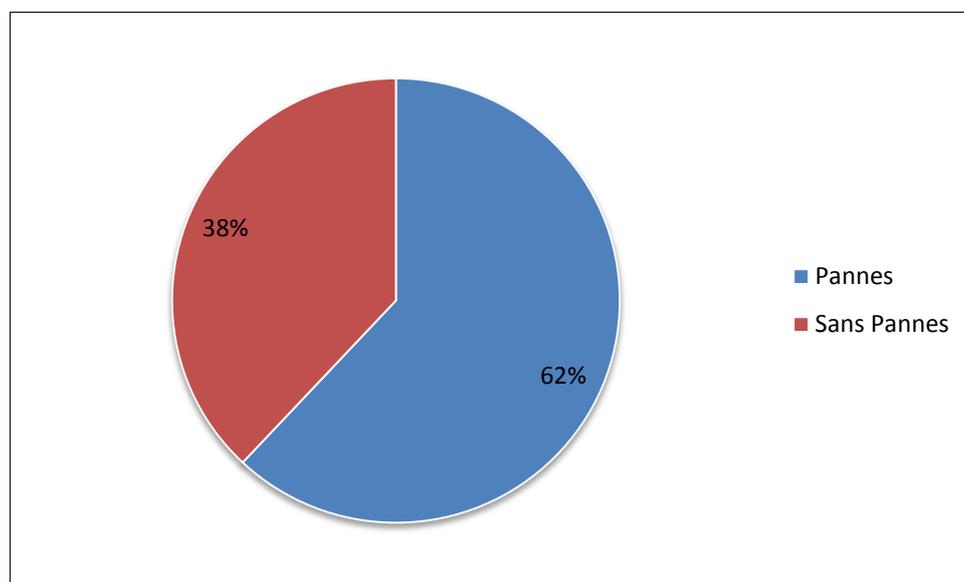


Figure 6: Etat des pannes dans les CSPPS visités

La plupart des COGES et les comités de gestion EAH que nous avons rencontrés ont un plan d'action. Cela consiste à rédiger les activités que le COGES doit mettre en œuvre durant une année. Seulement 8% des comités n'ont pas de plan d'action. Toutefois ces plans d'action ne sont pas toujours respectés. Aussi, 77% des comités de gestion des CSPPS, disent avoir reçu des formations sur l'eau potable l'hygiène et l'assainissement. Cependant ACF fait des formations à l'ensemble des COGES/EAH de la Tapoa. Les membres des différents comités ne sont pas toujours disponibles pour les rencontres. Les rencontres ne sont donc pas régulières au cours de l'année dans certains comités de gestion. Le renouvellement du bureau du comité de gestion n'est pas fait à temps. Dans

tous les CSPS que nous avons visités à l'exception de Namounou, le constat est le même : les membres des comités de gestion ne sont pas motivés pour les activités liées à la gestion du point d'eau. Ils préfèrent vaquer à des activités génératrices de revenus et délaissent les activités liées à la gestion du forage. En plus de tout cela, nous avons constaté que la plupart des membres des comités de gestion ne comprennent pas le rôle qui leur est assigné. Cela est un handicap à la bonne gestion du point d'eau. Par contre, à Namounou où le constat est assez positif, la majorité des membres du bureau exécutif du comité EAH semblent comprendre leur rôle et sont motivés pour le travail. En effet le travail qu'ils font est assez satisfaisant. Par ailleurs aux CSPS de Namounou et de Tapoa Djerma, nous avons noté l'existence d'un règlement intérieur propre aux comités EAH. Lors de nos échanges avec les membres du comité de gestion des autres villages ils ne nous ont pas informés de l'existence d'un règlement intérieur au niveau de leur COGES. Toutefois, lors des formations, il est recommandé à chaque COGES d'établir un règlement intérieur.

Du fonctionnement des COGES nous avons pu identifier quelques forces et faiblesses des Comités de gestion des CSPS. Ces forces et faiblesses sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau V: Points forts et faibles des différents comités de gestion rencontrés dans les CSPS visités

Points forts des COGES	Points faibles des COGES
46% ont affirmé que l'entretien du forage est respecté dans leur différents CSPS.	31% se plaignent de la difficulté de tenir les réunions.
38% déclarent plus ou moins respecter la tenue des réunions mensuelles.	23% ont évoqué le non-respect du plan d'action au sein de leurs comités
38% font de la sensibilisation autour des questions d'entretien du forage et de consommation de l'eau potable.	15% se plaignent du non renouvellement du bureau exécutif.
8% organisent des journées salubrités.	15% ne se sont pas prononcé sur les points faibles de leurs comités de gestion.
15% ont fait ressortir l'existence et le respect d'un règlement intérieur au sein de leur bureau exécutif.	15% n'ont pas de gestionnaire.
	Les gestionnaires mandatés par le COGES

	n'accomplissent pas leurs fonctions dans la majorité des CSPS visités.
--	--

Les différents points faibles et forts relevés ci-dessus témoignent de l'organisation inappropriée des COGES quant à la gestion des points d'eau dans les CSPS. Cela est dû probablement au faible niveau d'instruction de la plupart des membres des bureaux exécutifs des COGES. Ceux-ci assimilent très difficilement les formations qui leur sont données par ACF, et cela se répercute sur la gestion des points d'eau dans les CSPS. Pourtant les formations sont faites en langue locale pour permettre une appropriation.

- Paiement de l'eau

La figure 7 ci-dessous présente l'état de paiement de l'eau dans les CSPS. Au terme des échanges avec les différents COGES, on constate que dans 38% des CSPS visités, les ménages environnants qui viennent chercher de l'eau dans le forage du CSPS refusent de payer. C'est notamment à cause du refus de paiement que dans le CSPS de Tapoa Barrage le forage est fermé à la communauté. Notons que c'est le droit des CSPS de fermer leur forage à la communauté même si l'ouverture à la communauté permet de collecter plus d'argent et de mutualiser les points d'eau communautaire et institutionnel. Dans les 62% restants le paiement se fait soit par mois (31%) et par ménage soit au moment du prélèvement (31%). Le mode de paiement dépend du CSPS. Le paiement peut se faire au niveau du forage auprès du gestionnaire ou bien dans les ménages. L'argent collecté est ensuite reversé soit dans une caisse de mini dépense ou alors dans le compte du COGES.

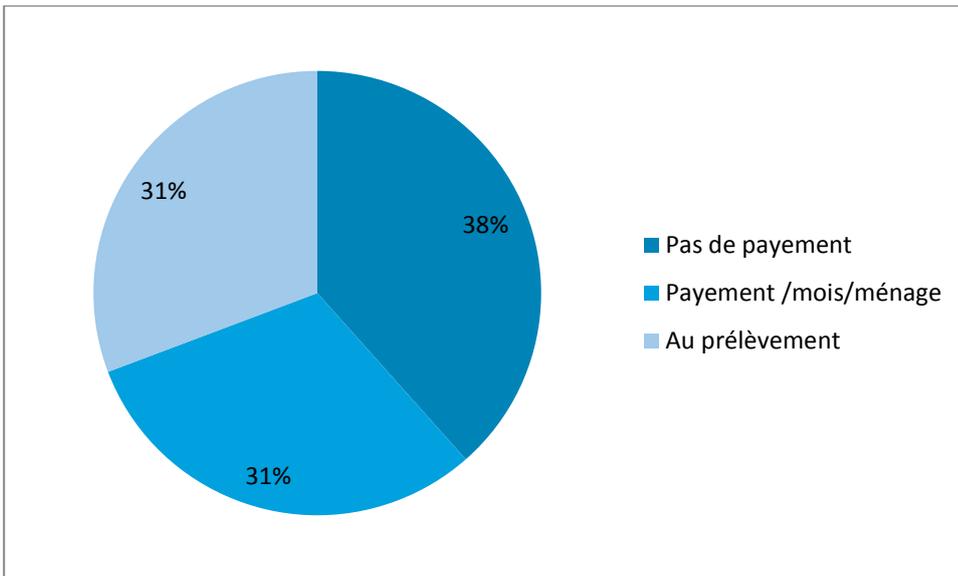


Figure 7: Paiement de l'eau dans les CSPS

L'existence d'un compte bancaire est un élément très important dans la gestion des points d'eau. La figure 8 présente la situation de la présence d'un compte bancaire pour les COGES. En effet 38% des COGES possèdent un compte bancaire destiné à recevoir l'argent collecté lors des paiements de l'eau par les usagers. 31% gardent cet argent dans une caisse de mini dépenses instituée par le COGES à cet effet, 23% n'ont ni caisse, ni compte bancaire. L'argent est directement remis au trésorier. Enfin, 8% mettent l'argent collecté dans la caisse du COGES.

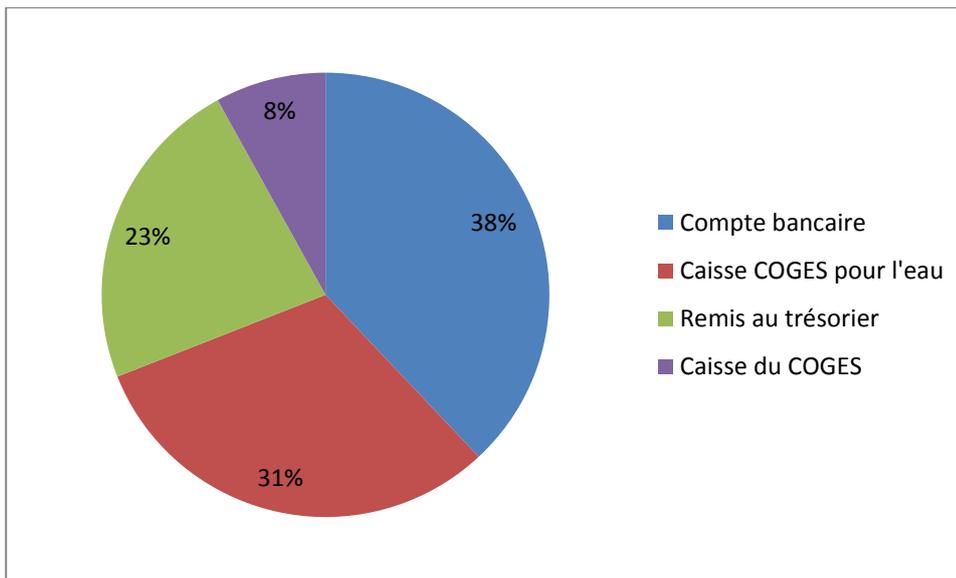


Figure 8: Situation de l'existence de compte bancaire au niveau des COGES

- Les réparations

De façon générale, les populations sont réticentes à payer l'eau. Les résultats à travers la figure 9 présente la mobilisation des fonds pour les réparations. Le COGES n'a donc pas assez d'argent au niveau de la caisse de l'eau pour assurer les réparations en cas de panne du forage. Dans les CSPS où le paiement est exigé il n'y a que quelques ménages qui le font à chaque approvisionnement. Ainsi dans 31% des cas, la caisse du comité de gestion prend en charge les réparations. En outre, dans 23% des cas la caisse ordinaire du comité de gestion vient en appui à la caisse du point d'eau pour supporter les réparations. C'est dans seulement 15% des cas que le paiement de l'eau permet d'assurer les réparations en cas de panne du forage. 8% des comités de gestion font une cotisation instantanée pour les réparations. Dans 23% des cas, les comités ne savent pas qui devra prendre en

charge la réparation du forage en cas de panne car n'ayant jamais été confronté à une telle situation depuis la réalisation ou la réhabilitation du forage.

En somme la plupart des comités de gestion ne sont pas indépendants quant à la prise en charge des réparations des forages lorsque ceux-ci tombent en panne. Cela est notamment dû au fait que les communautés refusent de payer l'eau.

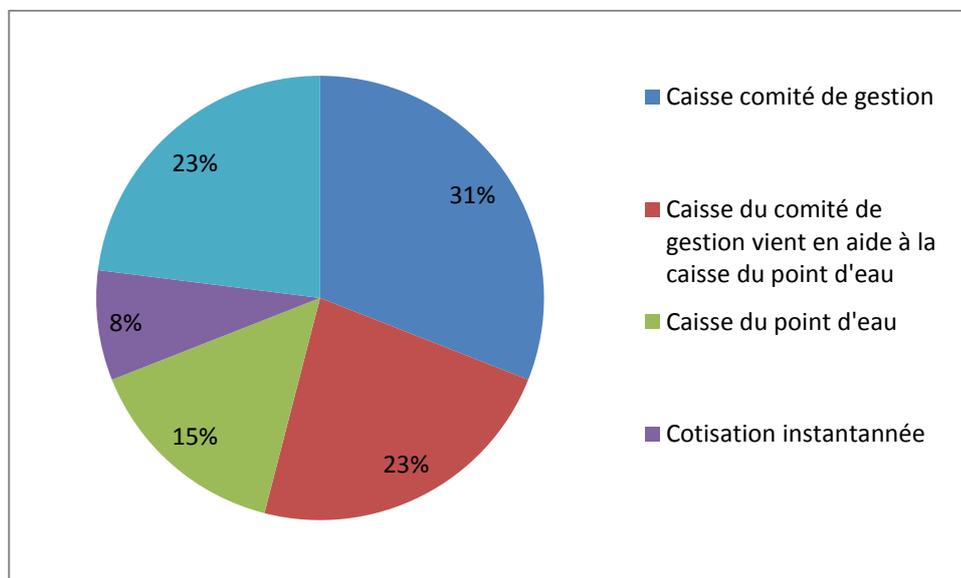


Figure 9: Mobilisation des fonds pour les réparations

- Accompagnements d'ACF dans la gestion des points d'eau dans la Tapoa

L'ONG Action Contre la Faim a entrepris plusieurs activités pour accompagner les différents comités de gestion afin de leur permettre d'assurer une bonne gestion des points d'eau dans les CSPPS. Ces activités sont entre autre des formations sur l'hygiène et l'assainissement autour du point d'eau, et sur la responsabilité du COGES dans la gestion des ouvrages WASH. Au titre de ces activités, il y a également la distribution de kit d'hygiène pour le nettoyage des locaux. Des dispositifs de lave mains ont été installés par l'ONG dans les différents CSPPS afin de prévenir les maladies diarrhéiques. Des visites sont faites par les équipes WASH d'ACF pour assurer le suivi et améliorer l'entretien des forages.

Des boutiques de pièces de rechange ont été mises en place par ACF dans chaque commune pour faciliter l'accès aux matériels en cas de pannes des forages. Ces boutiques ont permis de limiter les déplacements des artisans réparateurs vers la ville de Fada pour acheter le matériel. Cela a aussi permis de réduire la durée des pannes de forage dans les CSPPS. La prise en charge financière de

certaines bénévoles dans les CSPS a été assurée par ACF. De même, des formations sont organisées au bénéfice des bénévoles sur les questions d'hygiène sanitaire.

3.3. La gestion des points d'eau communautaires par les Associations de Usagers de l'Eau (AUE)

Les points d'eau au niveau communautaire sont gérés par les AUE. De nos entretiens avec les différents AUE nous avons pu relever quelques points qui nous permettent de juger de la qualité de la gestion des points d'eau communautaires.

- Existence de compte bancaire

Toutes les AUE que nous avons enquêté possèdent un compte bancaire car c'est la condition exigée par la municipalité pour mettre en place une Association des Usagers de l'Eau dans un village.

- Paiement de l'eau

A travers le projet de la Water Facility, le paiement de l'eau est une réalité dans tous les villages de la Tapoa. Ainsi dans les villages où interviennent les AUE que nous avons rencontrés le paiement de l'eau se fait à des modalités différentes en fonction des villages : (i) dans 52% des villages le paiement est de 250F/ménage/mois ; (ii) pour 6% des villages où les AUE ont été rencontrés la communauté paye 3600F/ménage/an ; (iii) les modalités de 3000F/ménage/an et de 3500 F/femme/an se font respectivement dans 12% et 6% des villages ; (iv) dans certains villages de notre étude le paiement se fait à raison de 10F/ménage/bidon pour 12% des villages, 1000F/ménage/2mois pour 6% des villages et 300F/ménage/mois pour 6% des villages.

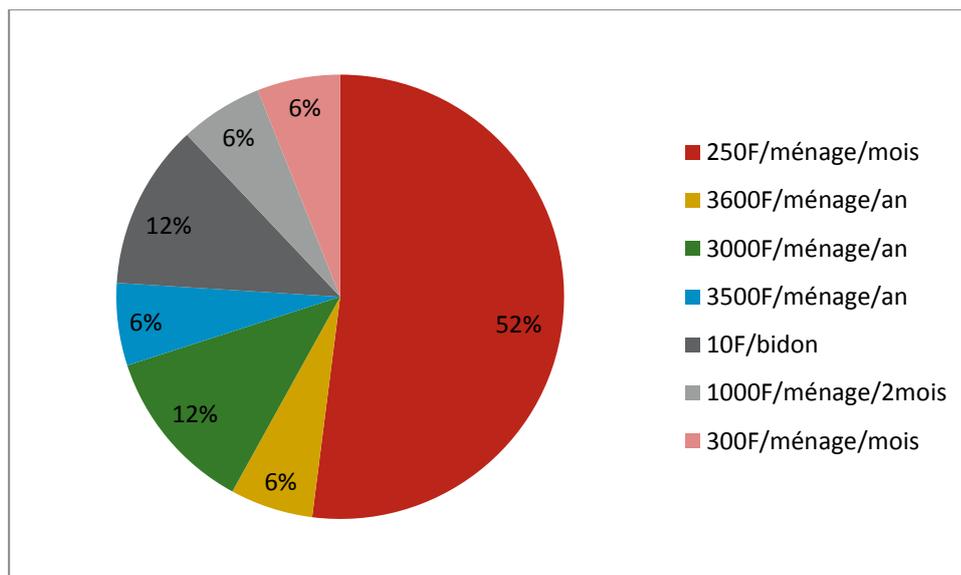


Figure 10: Modalité de paiement de l'eau dans les forages communautaires

– Réparation

Pour les réparations 71% des AUE nous ont assuré que les recettes de l'eau leur permettaient de gérer les réparations des pannes qui surviennent au niveau des différents forages communautaires. Les 29% disent que l'argent qui se trouve dans leur compte ne leur permet pas d'assurer les réparations lorsqu'il y a des pannes. Dans ce cas ils font des cotisations ponctuelles en nature et en espèces.

– Lien entre les AUE et les COGES

La plupart des AUE enquêtés ne collaborent pas avec les COGES des CSPS. Nous avons pu avoir un bel exemple de collaboration entre AUE et COGES dans le village de Tapoa Djerma. En effet, l'AUE soutient le COGES du CSPS dans la sensibilisation de la population, ils interviennent aussi dans les réparations en réglant les facteurs et participent à l'entretien du forage du CSPS. Des rencontres de partage d'expérience sur le domaine de l'hygiène sont organisées entre l'AUE et le COGES de ce village. Normalement le COGES doit reverser de l'argent à l'AUE, ce qui n'est pas respecté.

3.4. Suivi de la réforme

Les COGES

La réforme adaptée par ACF est appliquée dans 38,5% de tous les COGES enquêtés. 23% des COGES que nous avons rencontrés disent ignorer ce qu'est la réforme et 38% ne respectent pas la réforme dans la gestion de leur point d'eau. La réforme n'est pas totalement respectée au niveau des COGES car l'aspect vente de l'eau n'est pas appliqué dans tous les CSPS.

La municipalité et les Artisans Réparateurs (AR)

Nos entretiens ont porté sur les mairies de Namounou, Diapaga, Tansarga, Logobou, Kantchari. Ainsi avons-nous rencontré 5 Présidents de Délégation Spéciale (PDS). Seulement 3 des PDS enquêtés ont pu donner quelques rôles de la mairie dans la réforme. De nos différents échanges il est ressorti que les mairies n'assurent pas leur rôle de maîtres d'ouvrage dans la gestion des ouvrages hydrauliques dans les communes. Les mairies n'ont pas encore procédé au recrutement

officiel des artisans réparateurs. Il n'y a donc pas de contrat entre la mairie de chaque commune enquêtée et les artisans réparateurs qui travaillent dans la commune au moment de l'enquête.

Les Associations des Usagers de l'Eau (AUE)

Dans la plupart des communes enquêtées, les AUE essaient du mieux qu'ils peuvent d'appliquer la réforme. Les membres du bureau exécutif de l'AUE jouent leur rôle. Ils maîtrisent les tâches qu'ils doivent exécuter au sein de la communauté. Le paiement de l'eau est respecté dans tous les villages au niveau communautaire.

3.5. Recommandations en vue d'améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques dans les CSPS

De notre analyse, nous soumettons quelques propositions à l'endroit des comités de gestion et de la municipalité afin d'améliorer la gestion des points dans les centres de santé.

Comités de gestion

Vu les difficultés rencontrées par les différents comités de gestion dans la gestion des points d'eau des CSPS, voici les propositions que nous faisons :

Il s'agira pour les différents comités de gestion de mettre à jour leur plan d'action, cela permettra de revoir et de mieux appréhender les tâches qui leur sont assignés pendant la période fixée. De plus le règlement intérieur du COGES doit être mis à jour et lu à chaque rencontre pour permettre aux différents membres de s'en approprier et faciliter la remise à l'ordre. Pour faciliter l'entrée d'argent dans le compte du point d'eau du CSPS, nous recommandons la mise en place d'activités génératrices de revenus au niveau des COGES et le bénéfice sera réparti entre les bénéficiaires de cette activité et le compte du point d'eau. Comme activité nous proposons la production et la vente de chlore par le COGES au sein du CSPS par le biais du Kit WATA.

En plus de cela les ressortissants des différents villages où il y a des CSPS pourraient contribuer à la gestion du point annuellement et le COGES pourrait signer un contrat avec une association ou un groupement qui participerait financièrement à la gestion du point d'eau en fonction de ces revenus.

Dans les différents COGES il serait bénéfique pour le bon fonctionnement du bureau de faire de la gestion des forages un métier où le gestionnaire du point d'eau, membre du COGES sera rémunéré à la fin du mois comme pour la réforme PN-AEPA au niveau communautaire. Cela constituera une source de motivation ce qui l'encouragera à mieux s'appliquer dans l'exercice de sa fonction. La finance utilisée pour la rémunération du gestionnaire du point d'eau proviendra de la mutualisation des recettes du dépôt et de la vente de l'eau du forage. Pour se faire, il faudra

sensibiliser les populations environnantes à payer l'eau quand ils viennent s'approvisionner au forage du CSPS.

Par ailleurs, un partenariat entre les acteurs locaux est à instaurer. Ce partenariat consistera à mettre en place une rencontre trimestrielle entre les bureaux de COGES des différents CSPS. Elle sera un cadre de concertation approprié pour les partages d'expérience, la recherche de solution aux difficultés rencontrées par les différents COGES qui prendront part à cet échange. La fixation du prix de l'eau dans les CSPS pourrait se faire en tenant compte des modalités de paiement communautaire fixées par les AUE. Aussi proposons nous que les COGES fasse des rencontres d'échange avec les AUE de leurs villages respectifs afin d'apprendre de ceux-ci en ce qui concernent la gestion des points d'eau. Pour se faire ces deux entités devront être liées contractuellement comme les gestionnaires de point d'eau. Il devra y avoir aussi une remontée des fonds de la collecte du COGES à l'AUE et l'assurance que l'AUE relaie les besoins des Artisans Réparateurs des COGES. Ce lien sera coordonné par la mairie afin de faciliter ces rencontres.

Nous proposons également que la sensibilisation sur les règles d'hygiène, l'entretien du forage et consommation de l'eau potable soit faite à travers des affiches en langue locale. Ces affiches seront mis dans les salles de consultation et au niveau des forages pour faciliter la compréhension des acteurs. La mise en place de ces affiches sera financée soit par le CSPS, soit par la mairie.

La municipalité

Vu le manque d'implication de la municipalité dans la gestion des points d'eau, nous leur faisons quelques recommandations : (i) la planification budgétaire de la commune devrait impliquer les personnes en charge de l'EAH dans les COGES des CSPS au lieu d'impliquer seulement l'ICP, cela permettra à la mairie de comprendre et de suivre les activités liées à la WASH dans les CSPS de la commune ; (ii) le manœuvre du COGES pourrait s'occuper de l'entretien du point d'eau du CSPS et sera payé par le COGES si toutefois le comité de gestion du point d'eau n'arrive pas à assurer l'entretien du forage ; (iii) la mairie pourrait suggérer au COGES de mutualiser ses recettes et payer la cotisation annuelle de 10 000F à la mairie pour la maintenance vu que les recettes de la gestion de l'eau n'arrivent pas couvrir ces frais ; (iv) la planification budgétaire de la municipalité pour l'aspect CSPS doit se faire de concert avec celui-ci ; (v) au sein des mairies les services techniques liés à la WASH doivent être redynamiser, cela facilitera le suivi des activités sur le terrain et la prise en compte des préoccupations des acteurs intervenant sur le point d'eau; (vi) le principe de participation (ADEGNIKA et al., 2014) doit être mis en application entre la municipalité et le CSPS

en ce qui concerne leur planification ; (vii) pour les réalisations futures, s'il y'a des réalisations d'AEPS prévues dans les villages nous leur suggérons de faire un raccordement du réseau au CSPS pour faciliter la gestion du point d'eau et son entretien.

Recommandations faites à la municipalité pour améliorer les interventions d'ACF sur le terrain.

Afin d'améliorer les interventions d'ACF sur le terrain, la commune devrait avoir la charge de : (i) Redynamiser et former les bureaux exécutifs des comités de gestion sur l'organisation de la gestion des points d'eau car il y a un certain laxisme au niveau de ces bureaux ce qui explique la mauvaise organisation des COGES dans les CSPS ; (ii) renouveler les bureaux chaque deux ans comme le suggère la réforme cela pourrait permettre de trouver de nouveaux acteurs dynamiques et ayant de nouvelles idées pour mener à bien le travail ; (iii) veiller à ce qu'au moins deux membres du bureau soient alphabétisés ou instruits cela facilitera la compréhension des formations et la mise en œuvre de ce qui leur a été enseigné ; (iv) prévoir la mise en place d'une unité de production de chlore qui sera gérée par le COGES afin de générer des revenus pour faciliter les réparations des forages ; (v) accompagner les comités de gestion dans le choix de l'activité génératrice à mener c'est-à-dire dans sa mise en place et le suivi ; (vi) faire des sorties terrain pour vérifier que les propositions faites au COGES sont respectées ; (vii) lier les COGES et les AUE pour un fonctionnement du système de gestion des points d'eau communautaires intégrant les CSPS et géré par les communes.

IV. Interventions d'autres partenaires sur d'autres zones

Nous avons effectué des entretiens avec deux partenaires d'ACF intervenants dans le domaine du WASH dans les centres de santé au Burkina Faso afin d'échanger sur la gestion des ouvrages hydrauliques.

- Croix Rouge/ Burkina-Faso

La zone d'intervention de cette ONG est **la région du Sahel**. Elle intervient dans tous les CSPS du sahel depuis 2007 en construisant des latrines et des forages. Le principal bailleur des activités réalisées est European Commission for Humanitarian Office (ECHO) (ZONGO, 2015).

Les modalités d'intervention employées par la Croix Rouge consistent à se baser sur le modèle de gestion existant dans les CSPS, en faisant des formations axées sur les normes sphères. Ces formations sont faites aux équipes composées de 3 femmes et 3 hommes. Ces équipes se chargent

de former les agents de santé des différents CSPS. Il existe un volet de plaidoyer afin que les COGES financent certains de leur besoins et pour que la planification budgétaire de la commune implique les activités liées au WASH. (ZONGO, 2015)

La stratégie d'intervention se base sur le choix des zones d'interventions qui dépend de la prévalence de la malnutrition chronique. Une fois la zone ciblée, ils font des évaluations rapides en fonction des priorités (ZONGO, 2015).

Dans la région du Sahel où intervient la Croix Rouge, ce sont les COGES qui s'occupent de la gestion des points d'eau dans les CSPS. La Croix Rouge ne forme pas les COGES mais effectue plutôt des sensibilisations dans les centres de santé. La radio locale est le canal de sensibilisation de la communauté. Les COGES interviennent dans les réparations quand ils ont des capacités financières. Les COGES ne sont pas toujours bien organisés car ce sont des personnes incompetentes ou indisponibles qui sont mis dans les bureaux executifs des COGES. Car ces personnes sont choisis par affinité et non pour leur compétences pour occuper le poste.(ZONGO, 2015)

Les forces de la Croix Rouge dans la réalisation des activités sur le terrain sont entre autre : (i) le renforcement de compétences au niveau de l'équipe santé tel que la mise en place de point focal ayant reçu une formation afin d'assurer la sensibilisation de la population ; (ii) l'intégration du volet WASH in Nut dans la grille de supervision, (iii) la mise en place d'une concours incluant le volet WASH pour stimuler les acteurs au niveau des points d'eau dans les CSPS. (ZONGO, 2015)

Dans la réalisation des activités WASH de la Croix Rouge on note quelques faiblesses : (i) les réparations sont irrégulières dans les CSPS; (ii) Les personnes formées pour le travail migrent vers les mines d'or et abandonnent les postes ; (iii) les pannes sont répétitives du fait que la maintenance préventive n'est pas assurée dans les forages. Notons aussi que la mauvaise qualité des ouvrages réalisés pourrait être à l'origine des pannes.

Les difficultés rencontrées par les équipes de la croix rouge sur le terrain sont entre autres : le manque de pérennité des actions de motivation des acteurs locaux, le manque d'instruction de de la population empêche de trouver le nombre de personnes recherchées pour le travail, le manque de rentabilité immédiate.(ZONGO, 2015)

- ONG Terre Des Hommes (TDH)

L'ONG TDH intervient dans la région du Nord précisément dans la province du Yatenga et du Loroum. Elle intervient également dans la région de la boucle du Mouhoun dans les provinces du Sourou et du Nayala. Cette ONG agit dans les centres de santé dans le secteur du WASH depuis Mai 2010. Les principaux bailleurs des activités réalisées sont l'Union Européenne, ECHO, DDC, DFID.(ZABSONRE, 2015)

Les modalités d'intervention de TDH se définissent par rapport au volet WASH qui vient en tant que support au projet de prise en charge de la malnutrition. Le choix des zones d'intervention qui est basé sur la prévalence de la malnutrition. En plus, TDH intervient dans les localités où aucune ONG n'est encore intervenue dans le domaine ciblé par TDH.(ZABSONRE, 2015)

Les stratégies d'intervention se basent sur l'équipe WASH du district et de TDH pour faire des diagnostics WASH dans les différents centres de santé. Après cela une évaluation des besoins est faite en fonction du budget de TDH. Puis, on procède à l'identification des prestataires. Les travaux de réalisations sont suivis par l'équipe WASH de TDH et l'équipe WASH du district sanitaire composé du responsable du service de promotion de la santé et son adjoint qui sont des techniciens d'Etat d'Hygiène et d'assainissement (ZABSONRE, 2015).

Dans les régions où interviennent TDH, la maintenance et la gestion des points d'eau des CSPS incombent aux COGES car les AUE ne sont pas encore fonctionnels dans les communes. Cependant, il existe quelques communes où les AUE étant fonctionnels prennent en charge la maintenance et la gestion des points d'eau des CSPS. Des formations sont faites à l'endroit des COGES sur l'Eau l'Hygiène et l'Assainissement (EHA), la gestion des déchets biomédicaux et le suivi de cette gestion. Les COGES sont bien organisés dans la gestion des aspects santé, achat et vente de médicaments. Malgré les formations et les outils que l'on met à la disposition des COGES le respect de la propreté dans les centres de santé et en particulier autour des points d'eau n'est pas toujours respecté. Cela s'explique par le fait qu'il y a un manque de matériels d'entretien, l'insuffisance de personnels d'entretien, l'ouverture des forages à l'usage public (ZABSONRE, 2015).

Les forces de TDH dans la réalisation des activités sur le terrain sont entre autres :(i) l'intérêt de toute la communauté pour l'eau potable à cause de l'hygiène ; (ii) l'implication de toute l'équipe

du projet dans le volet WASH ; (iii) la prise en compte des expressions de besoins (ZABSONRE, 2015).

La faiblesse que nous notons dans la réalisation des activités WASH de TDH sur le terrain est le fait que la maintenance des ouvrages n'est pas toujours effective. En effet, 75% des ouvrages dans les CSPS ne sont mal entretenus (ZABSONRE, 2015).

Conclusion

Au terme de cette étude, les résultats trouvés nous renseignent sur l'état de la gestion des points d'eau dans les CSPPS. Nous avons fait ressortir les différents éléments permettant de comprendre le mauvais fonctionnement des comités de gestion dans les CSPPS. Ainsi, selon les objectifs que nous nous sommes fixés, nous retenons que : (i) le système de gestion des points d'eau dans les CSPPS se révèle défaillant ; (ii) la laxiste organisation, l'absence de dynamisme des membres des COGES, le manque d'intérêt de la communauté témoigne du mauvais fonctionnement de ces comités ; (iii) sur le plan communautaire les AUE sont mieux structurés et font une meilleure gestion des points d'eau.

Le paiement de l'eau demeure un problème crucial au sein des différents CSPPS de la Tapoa. Plusieurs raisons sociales et organisationnelles expliquent la mauvaise gestion des points d'eau dans les CSPPS. Ces raisons sont entre autres le refus de paiement de l'eau par la communauté, l'absentéisme des membres du bureau exécutif du COGES aux différentes rencontres, la non alphabétisation des membres des COGES. En plus de tout cela, il y a le manque de rigueur dans l'application du plan d'action établie dans les différents COGES. Par ailleurs, le manque de collaboration entre les acteurs locaux (COGES et AUE), le manque de participation de la communauté instaure un climat défavorable à une bonne gestion des points d'eau.

Toutes fois les résultats de cette analyse ne visent pas à instaurer un pessimisme. En effet, elle se veut être une contribution à l'amélioration de la gestion des points d'eau dans les CSPPS. Elle restitue potentiellement les faits constatés sur le terrain. L'application de la réforme n'est toujours pas effective au niveau des CSPPS, il convient donc de travailler de concert avec les différents acteurs dont les communes, les AUE, les COGES, les AR, les communautés, les services techniques hydrauliques pour favoriser l'émergence d'un nouveau comportement par rapport à la gestion des infrastructures hydrauliques dans les CSPPS de la Tapoa.

Notre travail ayant essentiellement porté sur les ouvrages hydrauliques dans les CSPPS, il serait complémentaire de faire une analyse de l'utilisation des infrastructures d'assainissement dans les CSPPS afin d'améliorer également l'hygiène et l'assainissement sur ce plan dans ces structures.

BIBLIOGRAPHIE

ACF, 2013a. Rapport de capitalisation WASH in Nut. 8p

ACF, 2013b. Programme “WASH in Nut”: Intégration d’un paquet minimum EAH dans les programmes de traitement de la sous nutrition. 7p

ADEGNIKA, F., BABALOLA, D., BADJO, Y., BAZIE, J.-B., BOUBAKER, A., FALL, A. bouna, KONE, A., KOUATE, M.L., LASSENI-DUBOZE, J.-P., MAIGA, H.H., MUGISHA, S., MYENI, D., OMBANDA, F., USHER, S., KESSY, M.Z., ZOUGGARI, M., 2014. L’Afrique et l’Eau. 363p

BARGO, M., DAHANI, M., GANDEMA, A., HIEN, S., KONATE, P.S., OUADRAOGO, D., 2011. Analyse de l’économie des ménages : Burkina Faso Zone Sud-Est céréales, élevage, forêt et faune Province de la Tapoa. 23p

CELLULE d’APPUI A LA DECENTRALISATION DU SYSTEME SANITAIRE, 2000. Module de formation des comités de gestion des formations sanitaires périphériques de l’Etat. 99p

DIRECTION GENERAL DES RESSOURCES EN EAU, 2006. Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable à l’horizon 2015. PN-AEPA 2015. 55p

DISTRICT SANITAIRE DE DIAPAGA, 2015. Plan d’action 2015 du district sanitaire de Diapaga.

MINISTERE DE L’EAU, 2015. Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques. 111p

OUEDRAOGO, H., 2011. Contribution au diagnostic de faisabilité de réhabilitation des forages et à l’amélioration de l’assainissement et de l’hygiène autour des points d’eau potable de la province de la tapoa. 53p

Textes et lois

Textes d'orientation de la Décentralisation ou TOD, 1998

Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain, 2000

ACF, 2014. Base de données Eau, Assainissement et Hygiène.

TANKOANO, L., 2015. Activités Wash réalisées par CCFC dans la Tapoa.

ZABSONRE, 2015. Les activités WASH réalisées pas l'ONG Terre Des Hommes.

ZONGO, D., 2015. Les activités WASH réalisées par la Croix Rouge/ Burkina Faso.

Annexes

Annexe 1 : Les fiches d'enquêtes

Date

Commune de :.....

Questionnaire mairie

Nom de la personne interviewée :

Comment se passe la gestion des points d'eau avec les AUE ? Quel accord existe entre la mairie et les AUE ?	
Avez-vous du mal à trouver un artisan réparateur ?	
Comment recrutez-vous l'artisan réparateur ?	
Avez-vous un contrat avec lui ?	
Connaissance de la réforme et le rôle attendu et assuré par votre commune dans le cadre de cette réforme ?	
Comment se fait la gestion des points d'eau institutionnels (CSPS , Ecoles...) dans votre commune ?	
Est-ce que cette	

façon de gérer les points d'eau vous convient ?	
Est-elle en adéquation avec la réforme ?	
Sinon pourquoi et que proposez-vous ?...	
Pour le cas unique de CSPS, quels sont les points forts et points faibles de la gestion de PE?	
Quelles sont les éventuelles propositions que vous pensez faire pour améliorer la gestion.	
Est que ces structures sont mises en contact avec l'Artisan Réparateur de la commune pour la maintenance préventive et même la réparation ?	
Si oui qui a fait le contact ? Est-ce que les relations entre AR et structures de gestions des PE dans les CSPS fonctionnent bien (ici c'est le reversement de de l'argent des	

forages à la commune qui est visé)	
Avez-vous reçu une assistance de la DRARHASA ?	
Qu'est ce qui est fait concrètement pour cette assistance ?	

Date

CSPS :

Commune :.....

Questionnaire Agents de santé

Nom de la personne interviewée :

Qui a réalisé (Réhabilité) votre point d'eau ? Depuis combien de temps le point d'eau existe-t-il ?	
Quels sont les usagers de votre point d'eau ? Le point d'eau est-il déjà tombé en panne ? Si oui quel est la fréquence ?	
Qui s'occupe de la réparation du point d'eau quand il est en panne ?	
Combien coûte la réparation du point d'eau lorsqu'il tombe en panne ?	
Avez-vous besoin d'une aide extérieure pour la réparation du	

point d'eau ?	
Contribuez-vous pour sa réparation et à quel prix ?	
Existe-t-il un gestionnaire (une personne chargé d'ouvrir le point d'eau et de le fermer) du point d'eau au sein du csps ?	
Quelles sont vos relations avec la mairie ? vous appuie- elle dans la gestion de votre point d'eau ? si oui comment ?	
Quels sont les problèmes que vous rencontrez pour la gestion du point d'eau ?	
Quel mode de gestion est utilisé pour la gestion du point d'eau de votre csps ?	
Selon vous ce mode de gestion convient-il ? Sinon comment pensez-vous qu'on puisse l'améliorer ???	
Avez-vous des récipients pour le stockage de l'eau ?	
Si Oui dans quel type de récipient ?	
Si non comment faites-vous ?	
Où stockez-vous	

l'eau ?	
Comment vous approvisionnez-vous en chlore ?	
Avez-vous une accessibilité facile au chlore ?	
Chlorez-vous l'eau avant de l'a stocké ?	
Avez-vous des récipients pour le stockage de l'eau ?	

Date : **CSPS :**..... **Commune :**.....

Questionnaire des membres du bureau du comité de gestion EAH

Faire un focus group

Combien de membres existent-ils dans le comité de gestion ? Qui a mis le comité en place ?	
Quels renforcements de capacité avez-vous bénéficié	
Combien de rencontres avez-vous tenus de puis la mise en place du comité ?	
Avez-vous un plan d'action ? Quel bilan pouvez-vous faire de ce plan d'Action.	
Selon vous ce mode de gestion convient-il ? Sinon comment pensez-vous qu'on puisse l'améliorer ???	
Depuis combien de temps le point d'eau	

existe-t-il ?	
Quels sont les usagers du point d'eau ?	
Le point d'eau est-il déjà tombé en panne ? Si oui quel est la fréquence ?	
Y'a-t-il une contribution financière pour la collecte d'eau ? Si oui comment et qui contribuent.	
Qui s'occupe de la réparation du point d'eau quand il est en panne ?	
D'où provient l'argent pour la réparation du point d'eau ?	
Qui sont les acteurs qui contribuent à la réparation du point d'eau?	
Comment se fait la collecte de l'argent ? (périodicité, montant...)	
Où est mis l'argent collecté ? Avez un compte d'épargne ?	
Est-ce que les recettes permettent –elles de faire face aux réparations ? Sinon comment vous y preniez ?	
Quand un point d'eau tombe en panne où trouvez-vous les fonds pour	

la réparation ?	
Quels sont les problèmes que vous rencontrez pour la gestion du point d'eau ?	
Quels sont les difficultés rencontrées au sein du comité de gestion ?	
Organisez-vous des séances de sensibilisation (sensibilisation sur les avantages de la consommation de l'eau potable) avec les usagers du point d'eau ?	
Combien de fois par an le bureau exécutif tient-il des réunions ?	
Existe-t-il un gestionnaire de PMH ? Si Oui à combien est-il rémunéré? Si non comment se passe la gestion du point d'eau ?	
Quels accompagnements avez-vous reçu de la part d'ACF ?	
Ces accompagnements vous conviennent-ils ?	
Quels suivis avez-vous reçu de la part d'ACF ?	

Ces suivis vous conviennent-il ?	
Quels sont les points forts et les points faibles de votre comité.	
Les principales difficultés se situent à quels niveaux ?	
Comment peut-on y remédier ?	

Date : **CSPS :**..... **Commune :**.....

Questionnaire des artisans réparateurs

Nom de l'AR :

Avez-vous un agrément chacun avec la DRARHASA ?	
Possédez- vous un contrat de suivi avec la commune ?	
Intervenez-vous sur les points d'eau des CSPS de votre commune ?	
Si oui ; qui vous fait appel ? Et quels sont les coûts de vos prestations ?	
Où faites-vous le ravitaillement du matériel ?	
Qu'est qui peut expliquer les pannes répétitives des points d'eau dans les CSPS ?	
Quels sont les difficultés rencontrées dans la gestion des PE dans les CSPS ?	
Selon vous qu'est-ce qu'il	

faut pour améliorer la gestion des points d'eau dans les CSPS ?	
---	--

Date :

Commune

Village de :

Questionnaire des AUE

Nom de l'enquêté :

Combien de membres compte le bureau exécutif? Quelle est la structuration de ce bureau ?	
Tous les usagers des points d'eau arrivent- ils à avoir de l'eau de façon équitable ?	
Comment est géré la distribution de l'eau ?	
Y'a-t-il un gestionnaire dans chaque point d'eau ?	
Existe-il une contribution financière pour l'approvisionnement de l'eau ? Si oui quel est le montant et la périodicité de collecte des fonds ?	
Quand est-il de la contribution financière au niveau du point d'eau de votre CSPS ? (idem ou différent des	

forages communautaires ?	
Comment se passe la collecte de l'argent ?	
Où est mis l'argent collecté ? Avez un compte d'épargne ?	
Quand un point d'eau tombe en panne où trouvez- vous les fonds pour la réparation ? qui fait la réparation ?	
Vos recettes permettent-elles de faire face aux réparations ? Sinon quelles solutions alternatives existent ?	
Combien de séances de sensibilisation sur les avantages de la consommation de l'eau potable, sur la nécessité du paiement régulier de l'eau et sur la protection des installations d'approvisionnement en eau potable faites-vous par an ?	

Annexe 2 : Le nombre total de population présente sur les aires sanitaire du DS de Diapaga

ANNEE 2015													
FORMATIONS	Pop totale	Distance A/R (Km) circuit de vaccination	Nombre de Villages et Hameaux de Culture	Pop 0-11 mois	Pop 6-11 mois	Pop 12-59 mois	Pop 0-59 mois	FE	FAP	Accht Attendu	Pop cible BCG	Pop cible 6 à 59 mois	Pop cible 0 à 23 mois
BOTOU	24590	294	14	1120	489	3972	5092	1675	5464	1396	1344	4461	2201
BOUDIERI	14184	744	23	646	282	2291	2937	966	3152	805	775	2573	1269
DAHANGOU	7224	414	11	329	144	1167	1496	492	1605	410	395	1310	647
DIAGOARGOU	11461	508	24	522	228	1851	2373	781	2547	651	626	2079	1026
DIAPAGA	21206	632	23	966	422	3425	4391	1445	4712	1204	1159	3847	1898
KAABOUGOU	17121	438	19	780	340	2765	3545	1166	3804	972	936	3106	1532
KALBOULI	12448	507	17	567	247	2011	2578	848	2766	707	680	2258	1114
KANTCHARI	29645	1166	31	1350	589	4788	6139	2020	6587	1683	1620	5378	2653
KOGOLI	11857	182	10	540	236	1915	2455	808	2635	673	648	2151	2654
KOGOLI/ botou	13531	420	15	616	269	2186	2802	922	3007	768	740	2455	1211
KOTCHARI	23222	636	27	1058	462	3751	4809	1582	5160	1318	1269	4212	2078
LOGOBOU	19987	286	10	910	397	3228	4139	1362	4441	1135	1092	3626	1789
MAHADAGA	21808	524	23	993	433	3523	4516	1486	4846	1238	1192	3956	1913
TUOKOAGDA	8711	116	11	397	173	1407	1804	593	1936	495	476	1580	1914
MOABOU	11670	397	14	532	232	1885	2417	795	2593	663	638	2117	1044
MORIDENI	8027	214	6	366	160	1297	1662	547	1784	456	439	1456	718
NADIABONLI	9062	229	14	413	180	1464	1876	617	2014	514	495	1644	811
NAGARE	14400	328	19	656	286	2326	2982	981	3200	818	787	2612	1289
NAMOUNOU	26480	371	15	1206	526	4277	5483	1804	5884	1503	1447	4804	2370
PARTIAGA	21824	351	16	994	434	3525	4519	1487	4849	1239	1193	3959	1953
PORI	6438	166	9	293	128	1040	1333	439	1431	366	352	1168	576
SAKOANI	12897	513	15	587	256	2083	2671	879	2866	732	705	2340	1154
SAMBALGOU	16405	530	21	747	326	2650	3397	1118	3645	931	897	2976	1468
SAMPIERI	11083	650	17	505	220	1790	2295	755	2463	629	606	2011	992
TAMBAGA	21266	210	12	969	423	3435	4404	1449	4725	1207	1162	3858	2244
PINTENGA	7684	70	4	350	153	1241	1591	523	1707	436	420	1394	656
TANSARGA	15308	288	20	697	304	2473	3170	1043	3401	869	837	2777	1370
TAPOA Barrage	7441	298	13	339	148	1202	1541	507	1653	422	407	1350	666
TAPOA DJ	9012	476	14	410	179	1456	1866	614	2002	512	493	1635	807
TATIANGOU	12737	607	19	580	253	2057	2637	868	2830	723	696	2311	1140
YIRINI	11114	278	14	506	221	1795	2301	757	2470	631	608	2016	995
Total District	459843	12843	500	20945	9140	74277	95222	31327	102176	26106	25135	83417	44153

Annexe 3: Rapport de capitalisation de l'installation du kit Wata dans un des CSPS du district sanitaire de Diapaga.

Dans le cadre de l'installation du kit wata dans un des CSPS du district de Diapaga une formation a été faite à l'endroit des équipes WASH de la base de Diapaga. Cette formation a consisté à l'apprentissage de la fabrication de chlore à partir du kit wata standard. Dans les lignes qui vont suivre nous décrivons le kit wata et la production du chlore.

✓ **Description du kit wata**

Les éléments constitutifs du kit wata :

- 1 bocal qui mesure 2,5 litres
- 1 WATA électrique et solaire
- Câble électrique (110/120 volts) pour le réseau ou solaire
- 1 cuillère pour tester le chlore
- 1 kit WataBlue(réactif WataBlue, tube à échantillon, pipette en plastique 3ml)
- 1 kit WataTest(réactif WataTest, seringue 1 ml, pipette en plastique 3ml)
- Une seringue 60 ml pour prélever la saumure
- Une seringue 5 ml pour prélever le chlore pour effectuer la chloration



Wata test pour tester la qualité du chlore



Watablue pour calculer le chlore résiduel

Production du chlore

Éléments nécessaire pour la fabrication du chlore

1. Sel de cuisine

2. Récipient en verre ou en plastique (jamais en métal)

3. Eau claire

4. Une bouteille opaque pour stocker la solution concentrée de chlore

5. Kit WATA (muni de l'alimentation pour une utilisation sur réseau)

6. Kit de réactifs WataBlue et WataTest

➤ Etape 1 : préparation de la saumure

- Prendre un récipient de n'importe quelle taille en plastique et le remplir d'eau.
- Ajouter de grandes quantités de sel (environ 400g par litre d'eau) à l'aide d'un entonnoir.
- Secouer/mélanger régulièrement pendant 30 minutes pour qu'un maximum de sel se dissolve.
- S'assurer qu'il reste du sel dans le fond du bidon.
- Le fermer et l'étiqueter.
- S'il ne reste pas de sel au fond du récipient, en rajouter et secouer à nouveau.
- La saumure se conserve entre 5 et 6 mois. N'oubliez pas de vérifier qu'il reste du sel avant chaque utilisation.

➤ Etape 2 : production du chlore actif

Installer vous à l'ombre, mais dans un local ventilé. Avec la grande seringue, introduire 80 ml de saumure par litre d'eau à électrolyser. Par exemple, pour l'utilisation du WATA standard dans 2 L d'eau, il faudra ajouter 160 ml de saumure. (Pour l'utilisation du Maxi WATA dans 25L d'eau, il faudra ajouter 2 L de saumure).

Si vous disposez de sel fin pour la production de chlore avec le WATA Standard, vous pouvez remplacer la saumure par une cuillère de sel (25g) par litre à électrolyser. Mélanger jusqu'à ce que le sel soit complètement dissout. Plonger l'appareil dans le récipient. L'eau doit couvrir complètement le corps de l'appareil, quel que soit le modèle choisi. Placer l'appareil à l'ombre et connectez l'alimentation à la source de courant. On observe un dégagement immédiat de bulles. Attendre le nombre d'heures nécessaires en fonction de la quantité à électrolyser et de l'appareil utilisé.

A la fin du processus, débranchez le WATA. Le sortir de la solution de chlore, le rincer avec de l'eau claire et le ranger (ne pas utiliser de savon et de brosses).

Quand est-il de l'utilisation du vinaigre ?

✓ **Contrôle de la qualité de la solution de chlore produite**

Matériel à utiliser : Réactif WataTest, seringue 1mL (fournie), pipette graduée ou seringue de 5mL, petit récipient blanc.

Procédé:

- Bien mélanger la solution concentrée d'hypochlorite de sodium que vous désirez tester.
- En utilisant la pipette en plastique, prélever exactement 2 mL de cette solution concentrée et les placer dans une tasse ou un petit récipient.
- Mélanger la bouteille de réactif WataTest.
- Remplir la seringue avec le réactif WataTest et se préparer à compter le nombre de gouttes qui seront utilisées.
- Compter le nombre de gouttes utilisées jusqu'au changement de couleur du chlore. Divisez ce nombre par 2 pour obtenir la concentration en grammes par litre (Ex. 12 gouttes = 6g/L)
- Si vous obtenez une concentration supérieure ou inférieure à 6g/L, il suffira d'adapter les indications de dilution du manuel d'utilisation du concentré de chlore. Ne jetez pas votre production.

Le stockage du produit obtenu se fait dans une bouteille opaque réservée à cet usage. Le chlore étant détruit par la lumière, il faut toujours le stocker à l'ombre après l'avoir mis dans le contenant opaque. Toujours coller une étiquette indiquant qu'il s'agit d'une solution concentrée de chlore actif; indiquer aussi la date de production et la concentration obtenue.

Délai d'activité du chlore: Tel qu'il est produit, et si on suit les bonnes pratiques de stockage, la solution d'hypochlorite de sodium peut être conservée pendant 24 heures sans être contrôlée. Après ce délai, il faut mesurer la concentration avec le WataTest et adapter les dilutions.

✓ **Utilisation de la solution de chlore produite**

La quantité de Chlore à utiliser est liée à la qualité initiale de l'eau à traiter. L'eau que nous allons traiter doit être la plus transparente (claire) possible.

Le dosage indicatif pour la chloration de l'eau :

Concentration de chlore actif donné par le WataTest	Volume d'eau à désinfecter		
	10L	20L	100L
3g/L	5,0 mL	10,0mL	50,0mL
4g/L	3,8 mL	7,5mL	37,5mL
5g/L	3,0mL	6,0mL	30,0mL
6g/L	2,5mL	5,0mL	25,0mL
7g/L	2,1mL	4,3mL	21,4mL

Attendre 30 minutes avant de faire le test au Watablue.

✓ **Mesure de la concentration en chlore résiduel**

Lors de la première utilisation, coupez le bec du flacon. 30 minutes après la chloration, prélever 5 mL d'eau traitée et les transférer dans le tube à essai. Ajouter une goutte de WataBlue puis agiter le tube à essai. La réaction colorée (bleue) indique le taux de chlore résiduel dans l'eau de boisson.

Si l'échantillon reste incolore, il n'y a pas assez de chlore résiduel dans l'eau (0-0.5 ppm). Augmenter la dose de chlore, attendre 30 minutes et refaire le test.

Si l'échantillon est bleu clair, le dosage est bon et l'eau peut être consommée sans crainte (0.5-1 ppm).

Si l'échantillon est bleu trop foncé, il y a trop de chlore dans l'eau (>1 ppm). Diluer l'eau traitée de moitié et refaire le test.

Si vous avez dû ajouter une quantité de chlore 4 fois supérieure à la valeur initiale, cela signifie que l'eau est trop trouble pour que l'hypochlorite de sodium puisse agir et il est nécessaire de filtrer à nouveau votre eau et recommencer le processus de chloration.

✓ **Maintenance de l'appareil**

Après chaque utilisation, rincez le kit wata avec de l'eau propre. Avec le temps, les électrodes (plaques) des appareils Antenna-WATA se couvrent de calcaire. Pour garantir une durée de vie

optimale à l'appareil et maintenir son rendement de production de chlore actif, il est très important de le nettoyer régulièrement.

La fréquence de nettoyage dépend de la dureté de l'eau (teneur en calcium et magnésium) : plus l'eau est dure, plus le nettoyage doit être fréquent. Sur le WATA, la présence de calcaire s'observe facilement à l'œil nu (couche blanche entre les plaques).

Il est conseillé de procéder à l'entretien des appareils après environ 150 heures de fonctionnement (ou une semaine en fonctionnement continu).

Préparez une solution de 50 % de vinaigre (ou jus de citron) et de 50 % d'eau propre. Laissez tremper l'appareil quelques heures et rincez-le ensuite à l'eau claire. Ne jamais frotter les plaques de titane.

Quelques photos de la séance de formation avec l'équipe WASH de Diapaga



Fabrication du chlore actif



Prélèvement du chlore pour le watatest



Watatest



Prélèvement du chlore actif pour chlorer l'eau



Prélèvement de l'eau chloré pour le WataBlue



Test au WataBlue

